

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Executive Board

Third Regular Session

Rome, 19 - 22 October 1998

Troisième session ordinaire

du Conseil d'administration

Rome, 19 - 22 octobre 1998

Tercer período de sesiones ordinario de

la Junta Ejecutiva

Roma, 19 - 22 de octubre de 1998

الجلسة التنفيذية

الثالثة العادية

روما، ١٩ - ٢٢/١٠/١٩٩٨

## INFORMATION NOTES

## NOTES D'INFORMATION

## NOTAS INFORMATIVAS

مذكرة معلومات

Distribution : GENERAL

WFP/EB.3/98/INF/12

21 September 1998

## UNITED NATIONS DEVELOPMENT ASSISTANCE FRAMEWORK DOCUMENTS (UNDAF)

## PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE AU DÉVELOPPEMENT (UNDAF)

## MARCO DE ASISTENCIA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL DESARROLLO (UNDAF)

وثائق إطار الأمم المتحدة للمساعدات الإنمائية

## MADAGASCAR

The Secretariat of the World Food Programme presents the attached document to the Executive Board, for information. Please note that the United Nations Development Assistance Framework (UNDAF) documents for Mozambique, Madagascar, Mali and Viet Nam are only available in the language in which they were produced.

Le Secrétariat du Programme alimentaire mondial présente au Conseil d'administration le document ci-après pour information. L'on notera que les Plans-cadres des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF) pour le Mozambique, Madagascar, le Mali et le Viet Nam sont disponibles uniquement dans la langue dans laquelle ils ont été rédigés.

La Secretaría del Programa Mundial de Alimentos presenta el documento adjunto a la Junta Ejecutiva a título informativo. Se ruega tomen nota de que los Marcos de Asistencia de las Naciones Unidas para el Desarrollo (UNDAF) correspondientes a Mozambique, Madagascar, Malí y Viet Nam solamente están disponibles en el idioma en que fueron preparados.

تقدم أمانة برنامج الأغذية العالمي الوثائق التالية للمجلس التنفيذي للعلم والإحاطة بمحتواها. نلفت النظر إلى أن وثائق إطار الأمم المتحدة للمساعدات الإنمائية لكل من موزمبيق ومدغشقر ومالي وفيتنام، متوافرة باللغة التي كتبت بها فحسب.

This document is produced in a limited number of copies. Delegates and observers are kindly requested to bring it to the meetings and to refrain from asking for additional copies.



**PLAN CADRE DES NATIONS UNIES  
POUR L'ASSISTANCE AU  
DEVELOPPEMENT  
( UNDAF )**

# PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT (UNDAF)

## RESUME

### **I . Le Processus UNDAF à Madagascar**

1. Le plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF) a pour objectif de favoriser la complémentarité, la coordination et la recherche de synergie dans les interventions du Système des Nations Unies afin d'augmenter leur impact et de mieux répondre aux objectifs et priorités nationaux de développement en relation avec les recommandations et les plans d'action issus des conférences et sommets mondiaux organisés sous l'égide des Nations Unies. Madagascar a été choisi parmi les 11 pays pilotes qui vont exécuter l'exercice UNDAF sous la supervision du Coordonnateur résident. Tous les Fonds et Programmes (PNUD, UNICEF, ONU/SIDA, FNUAP, PAM ) ainsi que les Agences spécialisées (FAO, OMS, BIT, ONUDI) opérant à Madagascar, et la Commission Nationale pour l'UNESCO participent à cet exercice. Le FMI et la Banque Mondiale ont été étroitement tenus informés du déroulement de l'exercice. Il est à noter que dans cet exercice, il est tenu compte du mandat, des modalités d'intervention et du processus de prise de décision de chaque organisation du système des Nations Unies.

2. Les mécanismes et les actions à entreprendre en vue de la réalisation de ces objectifs doivent tendre à faire émerger une véritable vision commune du développement du pays et à bâtir une unité organique de l'assistance des Nations Unies à travers l'élaboration d'un document cadre dans lequel s'inscriront, la formulation et la présentation des programmes d'assistance des Agences Nations Unies pour l'aide au développement dont les objectifs seront communs et les calendriers harmonisés.

3. Depuis Mars 1996, conformément aux décisions communes prises par leurs sièges respectifs, les membres du groupe consultatif pour la programmation (JCGP) ont lancé la préparation du bilan commun du pays (BCP) dans le cadre de l'harmonisation des procédures de programmation à Madagascar. Le processus qui s'est poursuivi jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 1997 a eu comme résultats principaux i) une base de données composée d'indicateurs qui présentaient des intérêts communs pour le système des Nations Unies ; ii) une description des domaines majeurs d'intervention des agences. Ce premier bilan commun du pays a été complété par une analyse de la situation du développement de Madagascar au cours du mois d'août 1997.

4. En Juillet 1997, suite à la réception des directives provisoires, les agences faisant partie du JCGP auxquelles s'est jointe l'OMS se sont organisées pour initier le processus de l'UNDAF. Une méthodologie et un premier calendrier de travail ont été arrêtés et 5 commissions thématiques ont été mises en place, à savoir (i) eau, assainissement et environnement, (ii) nutrition, sécurité alimentaire et agriculture, (iii) éducation et formation, (iv) santé, (v) situation économique, sociale et économique

5. Par la suite, avec l'intégration de la FAO et du BIT à cette équipe initiale, les commissions thématiques ont été réorganisées en fonction du mandat respectif des agences et des priorités nationales. Ainsi 6 commissions ont été mises en places, à savoir : (i) la gestion macro-économique et l'environnement favorable, (ii) l'agriculture, l'environnement et la sécurité alimentaire, (iii) la santé et la nutrition, (iv) l'eau potable et l'assainissement, (v) l'éducation, (vi) l'emploi, la formation professionnelle et les secteurs productifs. Les termes de référence de ces commissions se rapportent à l'élaboration du document UNDAF selon les séquences ci-après : i) analyse de la situation du pays pour chaque thème, ii) définition de stratégies communes pour résoudre les problèmes. La première version mise à jour du bilan commun du pays a été exploitée par les commissions dans cette analyse.

6. Les missions d'un facilitateur, mandaté par UNDOG de New York, du 15 au 22 novembre 1997 et du 16 au 20 mars 1998, ont permis de mieux appréhender les enjeux de l'exercice UNDAF et les modalités de sa mise en oeuvre. Ainsi, l'équipe de pays a pu (i) mettre l'accent sur le suivi des conférences mondiales récentes en relation avec les priorités nationales aussi bien au niveau de la préparation du BCP qu'au niveau de la formulation de l'UNDAF ; (ii) recentrer l'exercice en procédant par étapes afin d'obtenir chaque fois le consensus de toutes les agences de manière à dégager une véritable vision commune des problèmes de développement du pays et des stratégies à mettre en oeuvre pour les résoudre. Il a été décidé de consulter davantage les autres partenaires notamment le gouvernement, les bailleurs de fonds et la société civile. Le calendrier de travail a été réajusté en conséquence comme l'indique le programme joint en annexe 5.

7. Afin d'assurer l'adhésion de la partie nationale au plus haut niveau, le Coordonnateur Résident a rencontré le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le 29 janvier 1998 et lui a remis une lettre officielle par laquelle le système des Nations Unies présente l'objectif et le processus relatif au plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement.

8. Un consultant a été recruté depuis le 10 février 1998 pour aider les commissions thématiques à finaliser leurs travaux et à rédiger les documents du BCP et de l'UNDAF. Un comité restreint composé de deux cadres du PNUD et d'un cadre de l'UNICEF a été créé pour l'assister dans ce travail. Le travail considérable réalisé par les commissions et le comité restreint avec le consultant a servi de base au groupe restreint de rédaction mis sur pied pour mener à terme le processus UNDAF.

9. En effet, un comité de rédaction au sein duquel sont représentés les points focaux des agences et les chefs des commissions sus-visées a été créé. Les travaux de ce comité de rédaction se sont déroulés dans le cadre de trois retraites en vue de permettre la sanction provisoire par étapes des grandes orientations et du contenu du document UNDAF.

10. Les résultats des réflexions et des discussions dans le cadre de ces trois retraites ont permis de constituer la base de données commune, d'identifier les problèmes prioritaires et le champ commun des Nations Unies, et de rédiger la deuxième version provisoire du document UNDAF. Chaque produit de la retraite a été consolidé et validé par l'équipe de pays au cours de réunions spéciales des chefs d'agence, ce qui a permis d'obtenir une véritable vision commune et un consensus sur les problèmes du pays et l'assistance que le système des Nations Unies se prépare à apporter pour les résoudre. Afin de prendre en considération les préoccupations et avis de la partie nationale et des bailleurs de fonds sur place ainsi que des sièges respectifs des agences des Nations Unies sur leur contribution future dans le développement du pays, un processus participatif a été établi à travers lequel ils ont été consultés.

11. Une retraite finale a été organisée pour valider le plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement à l'issue des dernières consultations menées auprès des sièges respectifs des agences et des autres partenaires au niveau national.

## **II. LES PRINCIPAUX PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT RENCONTRES DANS LE PAYS**

12. L'analyse des documents sectoriels préparés par les commissions ainsi que des informations contenues dans la base de données commune a permis d'identifier un nombre élevé de problèmes majeurs regroupés selon les thèmes majeurs soulignés comme importants par les conférences et sommets mondiaux.

### **Développement économique et social et lutte contre la pauvreté**

13. Au titre de ce domaine, les problèmes majeurs identifiés se rapportent notamment : (i) à l'inadéquation des politiques de développement mises en oeuvre au cours des dernières décennies et qui ont entraîné un déséquilibre entre la croissance économique et l'accroissement démographique, la faiblesse des performances dans les divers secteurs d'activités économiques et l'accentuation de l'appauvrissement de larges couches de la population, (ii) la faiblesse des revenus des ménages limitant leur accès aux services sociaux de base (santé, éducation ...) et à un habitat décent.

### **Accroissement durable de la production agricole, gestion rationnelle de l'environnement et accès de toutes les couches de la population à la nourriture adéquate et suffisante.**

14. Les incohérences et les vicissitudes en matière de politique et d'organisation de la production et des marchés, les déficiences des infrastructures de base nécessaires au développement de la production agricole et alimentaire notamment les voies de desserte et de communication ainsi que les réseaux d'irrigation, les lacunes et les faiblesses des institutions de soutien au développement, l'inadéquation de la politique foncière, les insuffisances dans la mise en oeuvre des politiques et des mesures en vue de la préservation de l'environnement, la détérioration continue des revenus des ménages et l'insécurité des biens et des personnes sont notamment les problèmes majeurs identifiés en ce qui concerne ces thèmes.

15. Ces problèmes sont à l'origine de la faiblesse de la production agricole et alimentaire totale par rapport à l'accroissement de la population. Ils sont également à l'origine de l'accentuation de l'appauvrissement de larges couches de la population en milieu rural et de la dégradation de l'environnement et de la situation alimentaire de façon globale.

### **Santé de la reproduction, survie et développement de l'enfant, santé et bien être de la femme, santé des jeunes et des hommes**

16. Il s'agit ici d'un ensemble de thèmes pour lesquels ont été identifiés des problèmes majeurs et interdépendants se rapportant : (i) à la mortalité élevée des enfants, (ii) à la forte mortalité maternelle, (iii) au faible accès aux services de santé, (iv) au taux élevé de malnutrition chronique et aiguë, (v) à l'insuffisance de la prise en charge des SRA, (vi) à la forte fécondité, (vii) à l'insuffisance de l'implication des jeunes et des hommes dans la résolution des problèmes de santé, (viii) à l'insuffisance de l'appréhension des problèmes liés à la toxicomanie surtout chez les jeunes.

### **Lutte contre les MST / SIDA et les autres maladies transmissibles**

17. Bien que le taux de prévalence de l'infection au VIH soit encore relativement faible (environ 0,07% en 1995), la propagation de cette épidémie est d'autant plus inquiétante que le contexte actuel (prostitution, pauvreté, non accès aux services de santé, insuffisance des actions en matière d'IEC) risque de la favoriser. On note également la forte prévalence des autres maladies sexuellement transmissibles (MST). Il convient également de souligner la persistance, avec une particulière acuité, des maladies telles que la lèpre, la tuberculose, la peste et le paludisme.

### **Accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement**

18. La non application et l'ineffectivité des textes réglementaires, l'inadéquation de la politique d'habitat, le développement non maîtrisé de l'urbanisation et le processus d'appauvrissement du pays sont les principales contraintes rencontrées dans ce

domaine qui se caractérise par la faiblesse du taux de couverture en eau potable et en assainissement de larges couches de la population surtout en milieu rural.

#### **Accès universel et équitable à l'éducation**

19. Le système éducatif malgache est loin d'atteindre les objectifs relatifs à l'accès universel et équitable de tous les citoyens à l'éducation. En effet, il est caractérisé actuellement par la faiblesse du taux de scolarisation, ainsi que par la faiblesse du budget éducation notamment en ce qui concerne l'Enseignement Primaire eu égard à l'immensité des besoins identifiés dans ce secteur. La faiblesse de son efficacité interne qui se traduit par une forte déperdition scolaire explique en partie la forte proportion d'analphabètes dans la population en particulier chez les femmes.

#### **Réussite et/ou mise en place d'un système efficace de formation professionnelle pour répondre aux besoins du système productif**

20. L'absence de politique de l'emploi, l'inefficacité de la politique de la formation professionnelle n'ont pas permis d'assurer l'adéquation de la formation/emploi. De même, l'absence de stratégies cohérentes entraînant la synergie entre les secteurs agricole et industriel et d'une manière générale la faiblesse des performances dans les divers secteurs d'activités économiques n'ont pas favorisé la création d'emplois et de revenus, ainsi que la diminution du taux de sous-emploi qui demeure à un niveau élevé.

#### **Equité et égalité de chance**

21. L'inappropriation de la gouvernance n'a pas contribué à la réalisation des objectifs en matière de juste répartition des fruits de la croissance économique, de participation accrue de la femme au processus de décision ainsi que de relèvement du niveau d'instruction des populations défavorisées surtout en milieu rural, et de protection des droits de l'enfant.

#### **Capacités institutionnelles**

22. Deux problèmes majeurs ont été relevés, à savoir : (i) la faiblesse des capacités des ministères techniques à formuler des politiques sectorielles cohérentes et à les traduire en termes de programmes et d'actions concrètes tenant compte des objectifs prioritaires définis, (ii) la coordination inefficace des actions de développement. Ces problèmes n'ont pas permis l'allocation optimale des ressources et la maximisation des impacts des actions entreprises notamment dans le développement économique et social, la lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la situation sanitaire et de la situation nutritionnelle de la population.

#### **Mobilisation sociale et responsabilisation communautaire**

23. Les insuffisances des actions en matière d'information, d'éducation et de communication (IEC) n'ont pas permis d'assurer de façon efficiente la mobilisation sociale et la responsabilisation communautaire. Ces lacunes ont constitué un handicap dans l'amélioration des performances des programmes et/ou des projets exécutés dans les domaines de : (i) la survie et le développement de l'enfant, (ii) la santé et le bien être de la femme, (iii) la santé de la reproduction, (iv) la lutte contre les maladies : les MST/SIDA et les autres maladies transmissibles, (v) l'eau et l'assainissement, (vi) l'éducation, (vii) l'environnement.

#### **Préparation / prévention et riposte aux situations d'urgence**

24. L'absence de politiques de prévention et de gestion des situations d'urgence avec les conséquences tragiques que cela risque d'entraîner face à la récurrence des situations de sécheresse, des cyclones et de l'invasion acridienne est un constat qui interpelle l'engagement - plus ferme s'inscrivant dans la durée - des Autorités à y remédier et l'appui plus conséquent de la communauté internationale.

### **III . POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES DE DEVELOPPEMENT**

#### **Programme du Gouvernement**

25. L'objectif principal du Programme de Gouvernement, présenté par le Premier Ministre en mars 1997, est de lutter contre la pauvreté et de résoudre les différentes crises (crises de l'Etat, crise sociale et économique) que traverse le pays. Quatre principes directeurs ont été nettement spécifiés comme étant à la base du programme du Gouvernement : (i) l'opérationnalisation du concept de développement humain durable pour une République Humaniste et Ecologique ; (ii) la lutte contre la pauvreté sous ses différentes dimensions : économique et écologique, sociale et culturelle ; (iii) la nécessité d'une gestion macro-économique saine, vigoureuse cohérente intégrant le court, le moyen et le long termes ; (iv) une politique centrée sur les populations à travers leur participation directe dans les activités locales de développement. La mise en oeuvre du Programme National de Renforcement de la Gouvernance (PNRG), de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté (SNLCP) et du Programme National de Renforcement de la Gestion Economique (PNRGE), avialisés respectivement en Mars 1997, en Avril 1997 et en Octobre 1997, ainsi que du Programme National de Renforcement du Secteur Privé en cours d'élaboration contribuera à la réalisation efficiente de ce programme du Gouvernement.

## Document Cadre de Politique Economique (DCPE)

26. Négocié et signé à la fin de l'année 1996 entre le Gouvernement et la Banque Mondiale, le Document Cadre de Politique Economique (DCPE) constitue le document de référence relatif à la politique économique pour la période 1996 - 1999. Ayant pour objectif principal d'inverser la tendance régressive du développement pour impulser une nouvelle dynamique économique, les mesures et les actions qu'il préconise visent en premier lieu la réduction de la pauvreté. Cela doit se traduire par : (i) la relance de la croissance économique, (ii) la maîtrise de la gestion des finances publiques et des instruments de la politique monétaire, (iii) la création d'un environnement favorable stimulant les initiatives de tous les acteurs de développement nationaux et étrangers grâce à l'amélioration de la gouvernance, (iv) l'utilisation plus efficiente des instruments de la gestion courante de l'économie, (v) le renforcement de la capacité institutionnelle en vue notamment de permettre aux ministères sectoriels d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques et stratégies cohérentes, (vi) la mise en oeuvre d'un ensemble de mesures et de politiques ciblées susceptibles de dynamiser les activités productives, de favoriser l'amélioration des infrastructures et de réduire la pauvreté.

27. En outre, l'accent est mis dans ce document sur la participation accrue des producteurs dans le processus d'une économie de marché se traduisant dans le secteur agricole par la prise en charge progressive au niveau des producteurs, des services de soutien à la santé animale, à la gestion de l'eau, au crédit et à la commercialisation des intrants. L'Etat concentrera progressivement son appui sur la recherche, la vulgarisation agricole, la promotion et la diversification des exportations agricoles. Ce document est actuellement en cours de révision avec la fixation d'objectifs quantitatifs au niveau des différents secteurs socio-économiques

## Politique de développement agricole et de sécurité alimentaire

28. Le Document de Politique de Développement Agricole et de Sécurité Alimentaire publié par le Ministère de l'Agriculture en Août 1997, définit les objectifs globaux en matière de développement rural qui sont les suivants : (i) améliorer les conditions de vie en milieu rural, (ii) améliorer la productivité agricole, (iii) promouvoir une politique d'ouverture de marché, (iv) valoriser les ressources disponibles, (v) protéger l'environnement. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, le Document de Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire inspiré du **Programme National de Sécurité Alimentaire Elargie (PNSAE)** et du Document de Position Nationale présenté au Sommet Mondial de l'Alimentation de Rome en Août 1996, a été adopté par décret en Décembre 1997. Il définit et complète les axes stratégiques et notamment : (i) augmenter et diversifier l'offre de produits alimentaires de base, (ii) améliorer l'accès physique aux denrées alimentaires, (iii) générer un accroissement durable de revenu, (iv) améliorer la consommation alimentaire, (v) développer les capacités d'intervention adéquate pour prévenir/couvrir les situations d'urgence grâce notamment à l'extension du Système d'Alerte Précoce et au renforcement des capacités de gestion des catastrophes naturelles.

## Plan d'Action Environnementale (PAE)

29. Le PAE constitue le fondement de toute action dans le domaine de l'environnement et a pour objectif essentiel de réconcilier la population avec son environnement en vue d'un développement durable, conformément aux recommandations du sommet de Rio. Les objectifs spécifiques sont les suivants : (i) développer les ressources humaines, (ii) promouvoir un développement durable en gérant mieux les ressources naturelles, (iii) réhabiliter, conserver et gérer le patrimoine malgache de biodiversité, (iv) améliorer le cadre de vie des populations rurales et urbaines, (v) maintenir l'équilibre entre accroissement de la population et développement des ressources, (vi) améliorer les outils de gestion de l'environnement, (vii) aider à la résolution des problèmes fonciers.

## Politique Nationale de Population pour le Développement Economique et Social (PNPDES)

30. Adoptée comme loi d'Etat le 19 Décembre 1990, la Politique Nationale de Population pour le Développement Economique et Social (PNPDES) intègre les variables démographiques dans les programmes d'actions de développement et ce, conformément aux recommandations de la Conférence Mondiale sur la Population à Mexico en 1984.

## Programme National de Population (PNP)

31. Lancé au début de l'année 1995 à la suite de la CIPD, l'exercice d'élaboration du Programme National de Population (PNP), lequel constitue la traduction opérationnelle du PNPDES, a abouti au choix des objectifs suivants : (i) maîtriser les composantes de la croissance démographique en vue d'un développement durable et équilibré, (ii) assurer l'accès aux services sociaux de base des populations urbaines et rurales, (iii) assurer la protection des groupes vulnérables (enfants, jeunes femmes, personnes handicapées et familles déshéritées), (iv) favoriser la participation communautaire et le dialogue social, (v) lutter contre la pauvreté, (vi) promouvoir la capacité interne de mobilisation des fonds pour la pérennisation des actions de développement.

## Le programme National pour l'Amélioration de l'Enseignement (PNAE2)

32. Ce document-cadre de politique définit les orientations du Gouvernement dans le domaine de l'éducation et de la formation. Les priorités, conformément aux recommandations de la conférence mondiale de Jomtien en 1990 sur l'éducation pour tous, s'articule autour de deux axes principaux, à savoir : (i) la généralisation de l'accès à l'éducation de tous les enfants

d'âge scolaire et la réussite de leur apprentissage de base, (ii) l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation à tous les niveaux et la réussite de l'apprentissage.

33. Pour ce qui est de la formation professionnelle, le Gouvernement envisage actuellement, la mise en oeuvre d'un projet d'appui au Système National de Formation Professionnelle dont les objectifs consistent à (i) renforcer les capacités du monde professionnel à identifier ses besoins de formation, (ii) assister les opérateurs de formation à développer une capacité d'ingénierie de formation pour mettre en oeuvre les formations répondant aux besoins du monde professionnel, (iii) réformer le système public de formation initiale pour l'adapter aux besoins du monde professionnel.

#### **Le Document de Politique Nationale de Santé**

34. Paru en Avril 1996, traduit par le Plan Directeur de la Santé (1998 - 2000), ce document qui a fait récemment l'objet d'une table ronde afin de susciter le concours financier des bailleurs de fonds, définit de nouvelles orientations et les grandes options stratégiques prioritaires qui portent notamment sur : (i) la décentralisation du système de santé axée sur les districts sanitaires, (ii) l'amélioration du financement du secteur de la santé grâce à des mécanismes de financement communautaire et de recouvrement des coûts de fonctionnement, (iii) la mise en disponibilité de médicaments essentiels génériques à partir notamment de la mise en place d'une Centrale d'Achat avec autonomie de gestion, (iv) le développement quantitatif et qualitatif des ressources humaines, (v) la réforme du système d'information pour la gestion, (vi) la promotion et la protection de la santé axée sur la santé du couple mère/enfant, la santé reproductive y compris la planification familiale, la santé des adolescents et la lutte contre la malnutrition, (vii) la lutte contre les maladies basées surtout sur le Programme Elargi de Vaccination, la prise en charge intégrée des maladies de l'enfance ainsi que la lutte contre les endémo-épidémies majeures.

35. La politique nationale de santé a été utilement complétée par un Plan National d'Action pour la Nutrition dont les objectifs sont les suivants : (i) réduire la malnutrition aiguë et chronique ainsi que l'insuffisance pondérale à la naissance, (ii) prendre en charge les malnutris graves, (iii) lutter contre les carences en micronutriments, (iv) promouvoir et protéger l'allaitement maternel. Ce plan recommande entre autres d'adopter une approche multisectorielle pour s'attaquer aux nombreuses causes de la malnutrition, à ses incidences sur la mortalité maternelle et infantile.

#### **Eau et Assainissement**

36. Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, le Gouvernement envisage : (i) d'assurer le contrôle et la réglementation du secteur, (ii) de se désengager des activités d'exploitation, (iii) de créer une autorité de l'eau, (iv) d'assurer la décentralisation effective des pouvoirs, (v) d'appliquer le principe de recouvrement des coûts et de la non gratuité de l'eau, (vi) d'encourager le secteur privé et les ONGs à intervenir dans le secteur et (vii) d'intensifier les campagnes de information, d'éducation et de communication (IEC).

#### **Réhabilitation de l'appareil statistique et amélioration de la coordination**

37. En vue de l'amélioration des performances des actions de développement, le Gouvernement envisage de poursuivre la réhabilitation de l'appareil statistique ainsi que la rationalisation des structures et des mécanismes de coordination à tous les niveaux.

#### **Appui des Agences des Nations Unies**

38. Pour la mise en oeuvre de ces politiques et stratégies nationales de développement, en relation avec les résolutions des conférences et sommets mondiaux, le Gouvernement a bénéficié de l'appui des Agences des Nations Unies. Cet appui couvre presque tous les secteurs et branches d'activités. Un certain nombre de leçons stratégiques ont pu être tirées de leur intervention.

### **IV. LECONS STRATEGIQUES TIREES DE L'AIDE DES NATIONS UNIES AU DEVELOPPEMENT**

39. Les implications pour l'UNDAF de ces leçons stratégiques, en vue de mieux aider le Gouvernement à centrer ses actions sur les priorités nationales et à améliorer les performances dans les différents domaines des activités économiques et sociales, sont présentées dans les paragraphes suivants.

40. On peut noter en premier lieu la nécessité du renforcement et/ou de la généralisation des structures et mécanismes de coordination qui fonctionnent déjà avec efficacité.

41. Une autre implication importante pour l'UNDAF est la nécessité d'une approche concertée des problèmes de développement au sein du système des Nations Unies et d'une harmonisation des stratégies d'intervention entre d'une part, les Agences du système des Nations Unies et d'autre part, entre ces Agences et les autres partenaires dans le sens d'une programmation concertée.

42. La poursuite de l'appui des Nations Unies au renforcement des capacités nationales à tous les niveaux, à la réhabilitation de l'appareil statistique à la mise en oeuvre efficace de l'exécution nationale dans le cadre de l'approche programme, à la mobilisation sociale et au partenariat, à l'allocation optimale des ressources par rapport aux priorités nationales et à

l'intensification des activités de recherche ainsi qu'à l'utilisation de leurs résultats, sont autant d'implications à considérer dans la mise en oeuvre de l'UNDAF.

43. Il y a lieu enfin, de noter : (i) la nécessité de pallier la multiplicité, la complexité et le caractère changeant des procédures de gestion des différentes agences, (ii) l'utilité d'appuyer le Gouvernement dans la pérennisation des acquis des projets et des programmes, (iii) la nécessité de formaliser une stratégie commune de gestion des situations d'urgence, (iv) l'utilité d'une approche concertée en matière de mobilisation des ressources et (v) l'importance de renforcer les activités de plaidoyer conjoint auprès du Gouvernement en vue de la mise en oeuvre des recommandations des conférences mondiales.

## **V. PLAN CADRE COMMUN DE L'UNDAF COUVRANT LA PERIODE 1998 - 2003**

### **Les objectifs communs de l'UNDAF**

44. En vue de mieux répondre aux priorités nationales et en relation avec les recommandations des conférences et sommets mondiaux, les interventions du système des Nations Unies à Madagascar vont se concentrer autour d'un objectif commun principal, à savoir : promouvoir et contribuer au développement humain durable de la population malgache en visant la réduction de la pauvreté, l'instauration de la bonne gouvernance et la promotion et la protection des droits de l'homme.

45. Ce but sera atteint grâce à la réalisation des objectifs sectoriels et thématiques suivants : (i) contribuer à l'accès de toutes les couches de la population à une nourriture adéquate et suffisante notamment par une augmentation forte de la production vivrière dans un contexte de gestion rationnelle de l'environnement, (ii) contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la population particulièrement des groupes vulnérables notamment par l'accès aux services sociaux de base, (iii) contribuer au développement des activités génératrices d'emplois et de revenus, par l'appui au développement du secteur privé et en favorisant l'accès aux services des structures d'appui et aux micro-crédits, (iv) contribuer au renforcement des capacités institutionnelles y compris le développement des ressources humaines et à la responsabilisation des bénéficiaires à tous les niveaux.

### **Approches stratégiques pour les Nations Unies**

46. La réalisation des objectifs ainsi définis implique pour le système des Nations Unies l'adoption d'approches stratégiques tenant compte des nouvelles orientations du Gouvernement en matière d'autonomie des provinces et qui s'articulent autour des points suivants : (i) le renforcement des mécanismes de coordination, (ii) la poursuite du renforcement des capacités institutionnelles, (iii) l'établissement d'un cadre de suivi et évaluation, (iv) la mobilisation de la société civile, (v) une mobilisation dynamique et concertée des ressources, (vi) un nouveau style de communication, (vii) un programme et un budget orientés sur les résultats.

### **Chiffres indicatifs des ressources de l'UNDAF**

47. Le montant indicatif des ressources programmables au niveau des Fonds et des Programmes ainsi que des Agences spécialisées des Nations Unies, pour la période 1998 - 2003, s'évalue à environ 114,1 millions U S \$. Il est évident que ce montant ne sera pas suffisant eu égard à l'importance des besoins et à l'ampleur des actions à entreprendre. Une stratégie dynamique et proactive de mobilisation conjointe des ressources sera donc mise en oeuvre en association avec les autres partenaires (Banque Mondiale, Union Européenne USAID et les autres bailleurs de fonds bilatéraux) en vue de la réalisation efficace des objectifs fixés.

### **Cadre institutionnel**

48. Le cadre institutionnel pour la gestion et le suivi de l'UNDAF est constitué par : (i) le Coordonnateur résident qui assure la direction de l'équipe locale dans la coordination des programmes d'assistance fournie par le système des Nations Unies, (ii) l'équipe de pays qui comprend en son sein tous les représentants résidents et les directeurs d'agences des Nations Unies présentes sur le terrain, (iii) les groupes thématiques ayant essentiellement pour mission le partage et l'échange d'informations afin de permettre la coordination efficace des activités, (iv) les différentes agences des Nations Unies dont chacune est responsable de la mise en oeuvre de son programme de coopération du pays et de la partie de l'UNDAF qui relève de son mandat.

### **Indicateurs de suivi**

49. Afin de permettre le suivi efficace des actions entreprises dans le cadre de l'UNDAF, un paquet d'indicateurs a été constitué en relation avec l'objectif principal et les objectifs spécifiques.

## TABLE DES MATIERES

<b>I. LE PROCESSUS UNDAF A MADAGASCAR</b>	<b>2</b>
Les participants	2
Les activités préparatoires	2
Visites du facilitateur	2
Les résultats des travaux de l'équipe de pays	2
Leçons apprises	3
<b>II. PRINCIPAUX PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT RENCONTRES DANS LE PAYS</b>	<b>4</b>
Développement économique et social et lutte contre la pauvreté	4
Accroissement durable de la production agricole, gestion rationnelle de l'environnement et accès de toutes les couches de la population à la nourriture adéquate et suffisante	5
Santé de la reproduction, la survie et le développement de l'enfant, la santé et le bien être de la femme et la santé des jeunes et des hommes	6
Lutte contre les MST/SIDA et autres maladies transmissibles	7
Eau potable et Assainissement	8
Accès équitable à l'éducation	8
Réussite et/ou mise en place d'un système efficace de formation professionnelle pour répondre aux besoins du développement	8
Equité et égalité des chances	9
Mobilisation sociale et responsabilisation communautaire	9
Renforcement des capacités nationales	9
Préparation, prévention et riposte aux situations d'urgence	10
<b>III. POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>10</b>
Programme du Gouvernement	10
Le Document Cadre de Politique Economique (DCPE)	10
Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté (SNLCP)	11
Programme National de Renforcement de la Gestion Economique (PNRGE)	11
Programme National de Renforcement de la Gouvernance (PNRG)	11
Développement du secteur privé	12
Développement rural et Sécurité alimentaire	12
Plan d'Action Environnementale (PAE 1990)	12
Politique Nationale de Population pour le Développement Economique et Social	13
Politique Nationale de Population	13
Programme National d'Amélioration de l'Enseignement (PNAE 2)	13
Politique Nationale de Formation Professionnelle	14
Politique Nationale de Santé	14
Plan National de l'Alimentation et de la Nutrition	15
Eau et Assainissement	15
Système Statistique National	16
Mécanismes de coordination des actions de développement	16
Appui des Nations Unies	16
<b>IV. LECONS STRATEGIQUES TIREES DE L'AIDE DES NATIONS UNIES AU DEVELOPPEMENT</b>	<b>16</b>
Implications pour l'UNDAF	17
<b>V. PLAN CADRE COMMUN DE L'UNDAF COUVRANT LA PERIODE 1998-2003</b>	<b>17</b>
Les objectifs communs de l'UNDAF	17
Approches stratégiques pour les Nations Unies	18
Objectifs de coopération et activités principales du système des Nations Unies	20
Ressources indicatives de l'UNDAF	22
Mobilisation de ressources additionnelles pour l'UNDAF	22
Cadre institutionnel pour la gestion et le suivi de l'UNDAF	23

### ANNEXES

ANNEXE 1 :	BASE DE DONNEES COMMUNE
ANNEXE 2 :	PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT
ANNEXE 3 :	INDICATEURS DE SUIVI ET EVALUATION
ANNEXE 4 :	CADRE INSTITUTIONNEL POUR LA GESTION ET LE SUIVI DE L'UNDAF
ANNEXE 5 :	MADAGASCAR : LES DIX ETAPES DE L'UNDAF
ANNEXE 6 :	REFERENCES UTILISEES DANS L'ETABLISSEMENT DE L'UNDAF
ANNEXE 7 :	LISTE DES ABBREVIATIONS

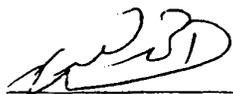
## LA DECLARATION DE LA MISSION DES NATIONS UNIES A MADAGASCAR

Tenant compte des principes directeurs exprimés dans la Charte des Nations Unies, le Système des Nations Unies à Madagascar :

- ~ réaffirme son engagement envers les droits humains fondamentaux, la dignité et la valeur de la personne humaine, et l'égalité des droits de l'homme et de la femme ;
- ~ vise à promouvoir le progrès social et à améliorer le niveau de vie du peuple malagasy ;
- ~ souligne que développement et équité vont de pair dans la recherche de la paix et de la sécurité humaine ;
- ~ d'un commun accord, convient d'un ensemble de principes, de buts et de stratégies pour les atteindre.

Le rôle des Nations Unies dans les actions de développement émane de 12 principales conférences tenues au cours de la décennie et adoptées par le gouvernement Malagasy. En conséquence, le Système des Nations Unies à Madagascar s'engage à promouvoir et à contribuer à un développement humain durable par notamment la réduction de la pauvreté à travers un plaidoyer en vue de l'internalisation des recommandations et des plans d'action issus des Conférences et Sommets mondiaux et la réalisation des objectifs sectoriels et thématiques suivants :

- la bonne gouvernance et la promotion et la protection des Droits de l'homme ;
- le développement des capacités nationales ;
- l'appui aux couches les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants ;
- l'amélioration de l'accès aux services de base : eau, éducation de base, soins de santé primaire, santé de la reproduction, accès aux micro-crédits ;
- la croissance de l'emploi productif ;
- la promotion de la sécurité alimentaire, de la protection/conservation de l'environnement et la prévention des désastres naturels.



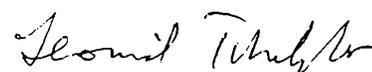
Représentant de l'OMS



Représentant de l'UNICEF



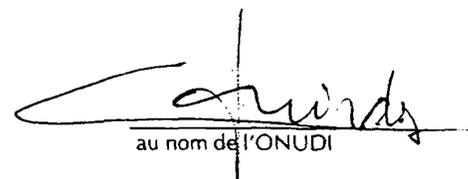
Représentant du FNUAP



Représentant du BIT



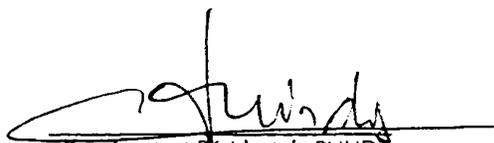
Représentant de la FAO



au nom de l'ONUDI



Directeur du PAM



Représentant Résident du PNUD  
et

Coordonnateur Résident

## I. LE PROCESSUS UNDAF A MADAGASCAR

### *Les participants*

1. Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) est un cadre commun de programmation au niveau du pays et vise à assurer une plus grande cohérence et une meilleure complémentarité de l'ensemble des interventions du Système des Nations Unies. Madagascar a été choisi parmi les onze pays pilotes qui vont exécuter l'exercice UNDAF, sous la supervision du Coordonnateur résident et avec la participation de tous les Fonds et Programmes (PNUD, UNICEF, FNUAP, ONU/SIDA, PAM) ainsi que les agences spécialisées (FAO, OMS, BIT, ONUDI) opérant à Madagascar et la Commission Nationale UNESCO. Le FMI et la Banque Mondiale ont été tenus au courant du déroulement du processus. Il est à noter que l'exercice UNDAF tient compte du mandat, des modalités d'intervention et du processus de prise de décision de chaque organisation du système des Nations Unies.

### *Les activités préparatoires*

2. Sur la base des directives provisoires, les agences du Système des Nations Unies avaient initié le processus UNDAF en Juin 1997. Il avait été convenu, qu'un premier projet du « Common Country Assessment (CCA) ou Bilan Commun de Pays (BCP) devait être préparé en même temps que des documents donnant l'évaluation de la situation dans les secteurs où interviennent les agences des Nations Unies. Ces documents avec le BCP devant constituer les documents de base de l'UNDAF.

### *Visites du facilitateur*

3. Les missions d'un facilitateur, mandaté par l'UNDGO, du 15 au 22 Novembre 1997 ont participé à une meilleure compréhension des enjeux de l'UNDAF et à une meilleure définition des différentes étapes du processus lesquelles mettent l'accent sur les points suivants :

- Revue des mesures prises par les autorités nationales par rapport aux engagements des conférences mondiales et des mandats des agences grâce, d'une part, à la préparation au niveau de chaque agence d'une matrice montrant les mesures positives et négatives et d'autre part, la confection pour l'ensemble des Agences, d'une matrice synthétique.
- Démarrage du processus de consultation avec les partenaires à partir d'une part de la préparation par l'équipe de pays d'une note d'information commune sur l'UNDAF qu'elle utilisera dans ses consultations avec les autorités nationales et ses partenaires et d'autre part, de l'organisation d'une rencontre avec le Premier Ministre pour l'informer du démarrage du processus UNDAF, des objectifs de l'exercice, de sa place dans le processus de réformes des Nations Unies et du rôle que les pays pilotes jouent dans le lancement de cet outil.
- Mise en place d'une base de données commune sur la base de la liste des indicateurs des conférences mondiales et de celle des indicateurs locaux et identification des problèmes prioritaires.

### *Les résultats des travaux de l'équipe de pays*

4. Lancé en 1996 et poursuivi pendant toute l'année 1997 dans le cadre des efforts d'harmonisation et de programmation, le processus d'évaluation commune de pays a été amélioré à partir d'un travail complémentaire d'analyse de la situation sur la base des indicateurs et selon le modèle du Ghana. Par ailleurs, un tableau d'indicateurs liés à cette évaluation commune a été amélioré notamment en matière de définition et de périodicité de mise à jour en tenant compte des leçons apprises des activités antérieures.

5. En l'absence de directives claires et formelles de la part de leurs Sièges respectifs, les Agences spécialisées représentées à Madagascar n'ont pas pu se joindre aux Agences membres du JCGP, à l'exception de l'OMS. Sur la base des instructions reçues, les Agences du JCGP et l'OMS ont initié le processus UNDAF par la mise en place de 5 commissions thématiques, à savoir : (i) Eau, Assainissement et Environnement - chef de file UNICEF, (ii) Nutrition, Sécurité alimentaire et Agriculture - chef de file PAM, (iii) Education et Formation - chef de file FNUAP, (iv) Santé - chef de file OMS, (v) Situation économique, sociale et politique - chef de file PNUD.

6. Avec l'intégration par la suite de la FAO et du BIT, et conformément aux suggestions du facilitateur lors de sa première visite, les commissions ont été réorganisées et 6 nouvelles commissions ont été constituées, à savoir :

- Commission 1 : Eau, Assainissement - Chef de file UNICEF ;
- Commission 2 : Agriculture, Sécurité alimentaire, Environnement - Chef de file FAO ;
- Commission 3 : Education - Chef de file FNUAP ;
- Commission 4 : Santé, Nutrition - Chef de file OMS ;
- Commission 5 : Gestion macro-économique et environnement favorable - Chef de file PNUD ;
- Commission 6 : Emploi, Formation professionnelle et Secteurs Productifs - Chef de file BIT.

7. Le contenu du rapport que chaque commission devait préparer, se rapporte non seulement à l'analyse de la situation en dégagant les problèmes prioritaires mais également à l'évaluation des réponses du système des Nations Unies face aux problèmes du pays et à l'identification des interventions futures des agences. L'élaboration de la matrice a beaucoup aidé les commissions dans le processus d'harmonisation des activités des agences avec les résolutions des conférences et sommets mondiaux et les priorités du Gouvernement.

8. Un consultant national a été recruté depuis le 10 Février 1998 pour faciliter la synthèse des informations et la rédaction des documents : BCP et UNDAF. Le travail considérable et de grande qualité qui a été effectué par les commissions pendant près de 7 mois a été capitalisé par l'équipe restreinte de rédaction comprenant, les points focaux des Agences et le Consultant. Ceci a permis, en l'espace de 2 mois, d'enrichir, de recentrer et de rédiger les versions provisoires du BCP et du plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement conformément aux directives provisoires.

9. Cette équipe restreinte de rédaction a été chargée par la suite d'examiner au cours de trois retraites, les contenus de ces documents provisoires et de faire des recommandations quant aux grandes orientations et aux améliorations à apporter à ces documents provisoires. Ces recommandations ont été validées par les chefs d'agences eux-mêmes dans le cadre de réunions spéciales.

10. Au niveau national, le gouvernement, les bailleurs de fonds et la société civile ont été consultés lors des différentes étapes d'élaboration du document afin de les tenir informés sur les tenants et aboutissants de l'exercice et d'obtenir leur adhésion pour la mise en oeuvre prochaine du programme. Cette consultation a été complétée par deux réunions formelles de présentation du document à leur intention. Les sièges respectifs des agences ont été également invités à apporter leurs contributions, et une retraite finale à laquelle ont participé les chefs d'agence, les points focaux et le consultant a été consacrée à la validation du document UNDAF auquel ont été apportées les différentes propositions d'amélioration.

### ***Leçons apprises***

11. Le travail a enregistré du retard par rapport au délai imparti à cause du manque de continuité lié au fait que toutes les agences n'ont pas intégré l'équipe du pays à la même période. Le facilitateur est venu assez tardivement alors que les commissions thématiques ont été déjà constituées et les documents provisoires relatifs au BCP et à l'UNDAF déjà élaborés.

12. Le rôle de leadership du Coordonnateur résident est fondamental dans la poursuite de cet exercice qui concrétise les efforts de coordination des programmes d'assistance technique et financière du Système des Nations Unies. L'insuffisance des ressources humaines au niveau des Agences par rapport aux tâches découlant de la préparation de l'UNDAF a rendu difficile au début, l'avancement rapide des travaux.

13. La mission du facilitateur a favorisé une meilleure appréhension des objectifs d'harmonisation et de coordination recherchés dans le processus en vue de mieux répondre aux priorités nationales à travers (i) l'établissement d'une liste commune d'indicateurs à utiliser par toutes les agences ; (ii) l'actualisation du BCP selon les indicateurs disponibles et en mettant en exergue les grandes tendances, les problèmes-clefs et les réponses institutionnelles ; (iii) la réorganisation de groupes de travail en vue de mieux impliquer les parties prenantes et (iv) l'identification des problèmes prioritaires de développement et des priorités nationales afin de mieux cibler les interventions futures des agences des Nations Unies.

14. Les commissions ont associé les différents points focaux des agences ayant des activités complémentaires ainsi que les représentants du Gouvernement, des Coopérations Bilatérales, de la société civile et des ONGs pour les impliquer dans le processus. De par le caractère participatif et la richesse des résultats obtenus, les acquis de l'exercice UNDAF ont beaucoup servi dans le processus de programmation des fonds et des programmes. L'utilité de la coordination s'est concrétisée au fur et à mesure de l'avancement du processus d'où

l'implication grandissante des chefs d'agence aussi bien au niveau des commissions qu'au niveau de l'harmonisation globale.

15. L'élaboration de la matrice de correspondance entre les priorités nationales et les thèmes majeurs des conférences mondiales a permis d'assurer la mise en complémentarité et la mise en cohérence des interventions des agences. Avant même que les rapports des commissions soient finalisés, la matrice a permis aux différentes agences et partant l'ensemble du système des Nations Unies de se situer par rapport aux priorités nationales et de recenser les interventions des uns et des autres afin d'identifier les lacunes à combler.

16. Le processus de sensibilisation des partenaires a pris du retard du fait de la multiplicité des initiatives perçues comme quasi-similaires lancées par le système des Nations Unies (Note de Stratégie Nationale, BCP, ...). Pour une collaboration fructueuse et efficiente avec le Gouvernement, le système des Nations Unies gagnerait à se concerter pour réduire le nombre de documents de politiques et stratégies et à travailler de façon plus étroite avec les partenaires de la Société Civile

## **II. PRINCIPAUX PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT RENCONTRES DANS LE PAYS**

17. L'analyse de la base de données commune a permis de dégager les tendances dans les divers secteurs socio-économiques et d'identifier les problèmes majeurs en relation avec les priorités nationales. Ces problèmes majeurs ont été regroupés par thèmes ou domaines jugés d'importance particulière à la lumière des plans d'action et des recommandations des conférences et sommets mondiaux organisés par les Nations Unies.

### ***Développement économique et social et lutte contre la pauvreté***

18. La mise en oeuvre de politiques inappropriées de développement au cours de ces trois dernières décennies a eu entre autres conséquences la dégradation de la situation socio-économique et financière du pays et l'appauvrissement de larges couches de la population .

19. Selon le rapport Mondial de 1997 sur le développement humain, Madagascar se place au 152ème rang sur 175 pays avec un Produit Intérieur Brut (PIB) de 257\$ EU par habitant (chiffre 1997). Les indicateurs économiques et sociaux témoignent de l'acuité des problèmes auxquels fait face le pays. L'Etat est dans l'impossibilité d'assurer convenablement la fourniture de services sociaux de base (éducation - santé - sécurité...), ainsi que la construction et l'entretien des infrastructures socio-économiques nécessaires à l'amélioration des conditions de vie de la population. Par ailleurs, la dégradation des revenus des ménages (le revenu par tête d'habitant a baissé de 40% entre 1971 et 1990 et encore de l'ordre de 10% entre 1991 et 1995 selon les estimations de la Banque Mondiale) limite l'accès des populations à ces services sociaux de base et à l'alimentation suffisante et adéquate.

20. Le déséquilibre entre la croissance économique et l'accroissement démographique demeure préoccupant. La croissance du PIB a été de - 6,3% en 1991 ; de 1,2% en 1992 ; de 2,1% en 1993 ; de 0% en 1994 et de 1,8% en 1995 alors que le taux d'accroissement démographique avoisine les 2,8% par an. Cette situation est reflétée aussi par le niveau de pauvreté.

21. L'accentuation et la généralisation de la situation de pauvreté indiquées ci-dessus caractérisent l'ensemble des régions avec des variantes plus ou moins prononcées. Plus de 70% de la population vivent au dessous du seuil de pauvreté (revenu annuel inférieur à 132 US \$ [chiffre 1993]) et 59% se trouvent dans une situation de pauvreté extrême (revenu annuel inférieur à 106 US \$ [chiffre 1993]). En milieu rural, 80% de la population disposent d'un revenu moyen inférieur au seuil de pauvreté contre 45% au niveau de la capitale et 48% dans les autres grands centres urbains.

22. Au niveau des catégories sociales, plus de la moitié des populations en situation d'extrême pauvreté est constituée de petits agriculteurs, éleveurs et pêcheurs, tandis que dans les villes, les catégories les plus touchées sont les travailleurs non qualifiés, les ouvriers et les artisans commerçants. Il y a lieu de noter également que parmi les couches de la population vivant en situation d'extrême pauvreté figurent des enfants (64% des enfants de 0 à 5 ans et 60% des enfants de 5 à 15 ans).

23. La crise économique s'est aussi traduite par (i) le phénomène des sans abris au niveau de la capitale où les femmes chefs de famille et les enfants de 0 à 15 ans constituent plus de 50% des couches de la population vivant dans une situation d'extrême pauvreté et parmi lesquelles on a recensé en 1991 environ 3.000 enfants dans la rue dont 800 vivent complètement de la rue. ; (ii) l'augmentation du nombre de migrants venus des campagnes et des actifs ayant perdu leur emploi suite à la fermeture d'unités de production économique ; (iii) la grande acuité du problème de logement. Selon les résultats de diverses enquêtes (Evaluation Participative de la

Pauvreté/1994, Enquête Permanente auprès des Ménages/1993, Recensement Général de la Population et de l'Habitat/1993...) on estime que 70 % de familles pauvres composées en moyenne entre 4 à 5 personnes ne vivent que dans une seule pièce sans eau courante, ni électricité, ni W.C. ; 20 % seulement des familles pauvres sont propriétaires de leur logement .

24. L'absence d'un cadre incitatif au développement du secteur privé et notamment à la création de moyennes, petites et micro-entreprises (MPME) et le manque de stratégies cohérentes susceptibles d'entraîner la synergie entre les secteurs agricole et industriel n'ont pas favorisé la dynamisation des secteurs productifs et la création d'emplois et de revenus devant permettre l'amélioration des conditions de vie de la population.

25. L'année 1997 marque pour Madagascar le retour à la croissance. Selon les chiffres officiels du Ministère des Finances et de l'Economie, le taux de croissance qui a été de 2% en 1996 est passé à 3,7% en 1997 et le taux de consommation des ménages a augmenté de 6% au cours de la même année. Par ailleurs, un regain de confiance des investisseurs est de plus en plus perceptible surtout en ce qui concerne les entreprises franches dont le nombre est évalué actuellement à 138 avec 36.000 personnes salariées.

26. La mise en oeuvre de réformes de politiques économiques et financières consécutives à la signature des accords avec les institutions de Bretton Woods et la restauration de la crédibilité du pays vis-à-vis de la communauté internationale sont à l'origine de cette amélioration.

27. Les projections qui ont été faites pour l'année 1998 indiquent que le taux de croissance du PIB par tête d'habitant pourrait atteindre en termes réels le niveau de 5% et l'on prévoit au niveau des différents secteurs productifs une nette amélioration de la situation.

***Accroissement durable de la production agricole, gestion rationnelle de l'environnement et accès de toutes les couches de la population à la nourriture adéquate et suffisante***

28. Madagascar est classé parmi les pays les moins avancés (PMA) à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV). Cette situation est paradoxale dans la mesure où le potentiel naturel est très grand (terres, eau, climat, variété des biotopes) et où les ressources humaines sont également importantes. L'agriculture malgache représente près du tiers du PIB et constitue près de 50% des exportations (plus des 4/5 avec les produits de la pêche, de la forêt et leurs dérivés). Au cours de ces dernières années, la croissance de la production agricole et alimentaire totale a été insignifiante par rapport à l'accroissement de la population, du fait de la faible productivité des cultures dont en particulier celle du riz. Madagascar fait ainsi partie des pays où les rendements rizicoles sont restés stagnants et à un niveau particulièrement bas. Ainsi une faible augmentation des rendements (de l'ordre de 10 à 20% par exemple) suffirait à réaliser l'autosuffisance alimentaire tout en permettant aux Malgaches de mieux se nourrir alors que la mise en oeuvre de la « Révolution Verte » à l'instar de ce qui s'est fait dans bien d'autres pays, pourrait assurer un doublement de la production, ce qui permettrait ainsi à la grande île de retrouver sa position d'exportateur net. De leur côté, les cultures de rente : café, vanille, arachide, coton etc... ont connu une chute vertigineuse de la production, liée pour certains produits à la chute des cours (le kilo de vanille préparée est passée de 70 US \$ en 1992 à 15 US \$ en 1997).

29. En ce qui concerne le domaine de l'environnement, l'on assiste depuis ces dernières années à un processus de dégradation aux conséquences néfastes pour la production agricole. Les forêts primaires de Madagascar disparaissent à raison de 200.000 à 300.000 ha par an. Les trois quarts de la forêt primitive ont disparu essentiellement suite à la pratique par les agriculteurs et les éleveurs, de la culture sur brûlis et des feux de savane dont les dégâts s'évaluent approximativement entre 1 à 5 millions ha par an. Chaque hectare dénudé en zone de pente perd ainsi 40 tonnes de sol vif par an. L'érosion qui s'ensuit sur les bassins versants cause l'ensablement des bas fonds et l'assèchement des cours d'eaux.

30. En matière de sécurité alimentaire, la situation s'est considérablement aggravée depuis une vingtaine d'années : la consommation de riz est passée de 150 kg/an en 1975 à environ 115 kg/an/tête en 1995 ; quant à celle de l'huile alimentaire ou équivalent elle est restée très basse au niveau d'environ 0,8kg/an/tête (chiffre 1995/document de position nationale). Le niveau de satisfaction énergétique moyen présente de fortes disparités entre zones et entre les catégories sociales dans toutes les régions. La moyenne nationale se situe à 2.115 Kcal/hab c'est-à-dire, inférieure à la norme de référence (2.133 Kcl/hab). Le niveau le plus bas se trouve à Tuléar (1771 Kcal/hab) et le plus haut niveau à Antsiranana avec 2435 Kcal/hab .

31. Parmi les principales contraintes identifiées dans les secteurs de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'environnement on peut noter en particulier :

- l'inadéquation de la politique foncière rendant difficile l'accès des producteurs à la propriété ou à un mode de faire valoir suffisamment sécurisant ;
- la déficience des infrastructures de base nécessaires au développement de la production notamment les voies de desserte et de communication ainsi que les réseaux d'irrigation ;
- la difficulté d'accéder au crédit rural empêchant les agriculteurs de réaliser les investissements nécessaires à l'augmentation de leur production ;
- l'incohérence et les vicissitudes en matière de politiques et d'organisation de la production et des marchés rendant la commercialisation des produits agricoles peu performante et irrégulière ;
- la complexité des structures institutionnelles de décision et d'appuis techniques réduisant l'opérationnalité des transferts technologiques vers le secteur agricole ;
- la détérioration de l'environnement liée à des facteurs internes (pression démographique, fragilité des écosystèmes et de sols, pratique inadaptée et ruineuse ;
- l'absence de politiques en matière d'énergie nouvelle et renouvelable ;
- l'insécurité des biens et des personnes démotivant les producteurs ;
- l'insuffisance de la production agricole et alimentaire face à l'accroissement démographique et la faiblesse ou le manque de revenu des ménages rendant difficile leur accès à une alimentation en quantité et en qualité suffisante ;
- l'insuffisance de programmes d'action concertée et de mesures incitatives visant à promouvoir la diversification de la ration alimentaire de sorte à diminuer la part du riz et à faciliter les équilibres, disponibilité/utilisation des principaux produits alimentaires de base. Cette carence s'est traduite par la dégradation de la situation alimentaire de façon globale.

***Santé de la reproduction, la survie et le développement de l'enfant, la santé et le bien être de la femme et la santé des jeunes et des hommes***

32. Parlant de la planification familiale, il est à noter que la fécondité à Madagascar (6,0 enfants par femme, EDS 1997) demeure encore élevée et reste pratiquement inchangée (6,1 EDS 1992) et que la prévalence contraceptive moderne pour les femmes en union est passée de 5% (EDS 1992) à 10% (EDS 1997). Ceci s'explique par le fait que l'engagement du Gouvernement en ce qui concerne la planification familiale n'a été réellement matérialisée qu'en 1990 lors de la promulgation de la loi sur la Politique Nationale de la Population (PNP). Il y a lieu également de noter l'insuffisance de la prise en charge de la Santé de la Reproduction pour les Adolescents (SRA) et la faible implication des jeunes et des hommes dans les actions d'amélioration de la situation sanitaire.

33. Le taux de mortalité infantile est évalué à environ 96,4 p. 1000 et le taux de mortalité des moins de 5 ans 158,9 p. 1 000 (EDS 1997). Les principales causes de mortalité observées en milieu hospitalier chez les enfants de moins de 5 ans sont par ordre d'importance : les diarrhées (30%) le paludisme (10%) et les infections respiratoires aiguës (9%).

34. L'enquête MICS effectuée en Juin et Juillet 1995 montre qu'**environ un enfant sur deux (52%) avait présenté un signe d'infection respiratoire aiguë (IRA)** dans les quinze jours ayant précédé l'enquête. Parmi ces enfants présentant les signes d'IRA 2 sur 10 souffrent de pneumonie, forme grave de la maladie. On a noté également que 72% des enfants présentant un signe d'IRA ont la diarrhée, 60% font de la fièvre et 49% sont atteints de malnutrition ; d'où l'intérêt de la prise en charge intégrée des maladies chez les enfants.

35. En matière de situation nutritionnelle des enfants, il est à noter que **Madagascar a l'un des taux les plus élevés de malnutrition tant aiguë que chronique**. Ainsi 50% des enfants de moins de 5 ans (contre une moyenne de 42% pour l'Afrique sub-saharienne) souffrent de retard de croissance dû à une alimentation chroniquement insuffisante. Les enquêtes nationales démographiques et sanitaires de 1992 et 1997 font ressortir, parmi les enfants de moins de trois ans, une augmentation des indicateurs de malnutrition protéino-énergétique. Le taux d'insuffisance pondérale est passée de 36% à 40%, tandis que le niveau de malnutrition chronique a augmenté dans les mêmes proportions. Le taux de malnutrition aiguë est passé de 5,8% à 7,4% au cours de la même période, cette situation est aggravée par le manque de prise en charge thérapeutique des enfants qui en souffrent. Par ailleurs, en 1997, 20,6% des mères d'enfants de moins de trois ans présentent une malnutrition chronique.

36. La malnutrition a plusieurs causes : une production et une consommation alimentaire insuffisantes, la pauvreté, des pratiques sanitaires inadéquates, des soins de santé insuffisants, l'ignorance et une mauvaise alimentation.

37. Les résultats de l'enquête nationale démographique et sanitaire de 1992 situent le taux de mortalité maternelle à 596 pour 100.000 naissances vivantes ; **ce qui dénote la gravité de la situation sanitaire des mères à Madagascar.**

38. Dans la section suivante va être développée la lutte contre les MST/SIDA et autres maladies transmissibles qui fait partie des mesures en vue de la préservation de la santé de la reproduction.

### ***Lutte contre les MST/SIDA et autres maladies transmissibles***

39. Les MST dites classiques constituent le cinquième motif de morbidité à Madagascar. L'incidence de l'urétrite gonococcique était estimée à 350 pour 100.000 habitants et celle de la syphilis à 450 pour 100.000 habitants en 1995. Après cinq années de suivi épidémiologique, on observe que la prévalence de la syphilis était de 12,09% chez les femmes enceintes en 1995 contre 4,75% en 1990, de 15,49% en 1995 contre 1,78% en 1990 chez les patients MST. La prévalence de la syphilis était de 27,76%.

40. La prévalence de l'infection par le VIH a été estimée à 0,07% en 1995, avec un effectif probable de 5.000 séropositifs. Cependant, ce faible taux de prévalence ne doit pas faire oublier que l'épidémie progresse de manière quasi exponentielle, la prévalence ayant doublé chez les femmes enceintes de 1992 en 1996 (0,09% contre 0,20%). Elle a été multipliée par cinq chez les travailleurs du sexe et par trois chez les patients consultés pour MST. Depuis l'identification du premier cas de SIDA en 1988, le Ministère de la Santé a notifié 195 cas de SIDA à l'OMS au 31 Janvier 1997.

41. La prévention de la transmission de VIH/SIDA et de contrôle des MST se fait actuellement dans un contexte multisectoriel avec la participation des ministères autres que celui de la Santé (Forces Armées, Agriculture, Jeunesse et Sports, Enseignement Secondaire et Education de Base, Population et Solidarité Nationale, Information/Culture et Communication, Justice) et des ONGs. Par ailleurs, le Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS) a identifié sur l'ensemble du territoire national, quinze dispensaires MST et élaboré l'algorithme national pour la prise en charge des MST.

42. Malgré une amélioration de la connaissance du condom qui est passée de 28% en 1992 à 50% en 1997, on constate une très faible utilisation des préservatifs : 4% (EDS 1997). Cette faible utilisation est également un facteur de propagation rapide de l'épidémie du SIDA. Un programme de marketing social du préservatif a cependant été lancé en 1996 et la prochaine enquête démographique et de santé permettra d'en évaluer l'impact à court terme. La prostitution, importante dans les villes et liée à l'appauvrissement croissant d'une large frange de la population ; la mobilité interne de la population malgache et le développement des migrations internationales, sont d'autres facteurs qui favorisent l'expansion de l'épidémie.

43. Un certain nombre de maladies persistent à Madagascar, depuis ces dernières années avec une particulière acuité. C'est le cas de la peste, de la tuberculose, du paludisme et de la bilharziose.

44. La survenue récente d'épidémie de Peste en 1991 et 1995 dans la ville de Majunga prouve qu'il existe une émergence de cette maladie. Actuellement, plusieurs régions du pays sont touchées par la maladie, notamment les hauts plateaux. Le développement anarchique de certaines grandes villes avec l'accroissement de la misère, du manque d'hygiène et de la promiscuité constituent autant de facteurs favorables à la réapparition de cette maladie.

45. Le nombre de nouveaux cas de tuberculose se chiffre à 20.000 par an dont la moitié est hautement contagieuse. Mais avec l'épidémie du SIDA, on peut s'attendre en 2015 à des chiffres avoisinant 100.000 nouveaux cas par an (épidémie forte).

46. Pour ce qui est du Paludisme, cette maladie sévit aussi bien dans les Hautes Terres de façon instable et saisonnière que dans les régions côtières de façon permanente.

47. La prévalence de la bilharziose urinaire est élevée dans les régions ouest et sud du pays, tandis que la bilharziose intestinale, elle est présente au centre et à l'est. Il s'agit d'un problème de santé publique sérieux et mal appréhendé, et qui constitue aussi un facteur de baisse des activités productives en zones rurales.

48. D'une façon générale, il faut souligner que malgré la décentralisation du secteur de la santé et l'existence d'infrastructures sanitaires relativement bien réparties, la couverture sanitaire reste insuffisante car

environ 35% de la population n'ont pas accès aux soins sanitaires. Il faut également souligner au titre des contraintes identifiées dans les domaines du secteur de la santé en général (i) l'insuffisance de la prise en charge des MST et des autres maladies transmissibles ; (ii) le faible niveau d'instruction de la population ; (iii) l'insuffisance de l'appréhension des problèmes liés à la toxicomanie surtout chez les jeunes.

### ***Eau potable et Assainissement***

49. Les chiffres récemment disponibles indiquent que la couverture nationale en eau potable est de l'ordre de 33,6% et de 41,4% pour l'assainissement. En milieu urbain, l'accès à l'eau-potable serait de 68,4% et de 21,2% en zones rurales. Celui de l'assainissement est évalué à 77% pour le milieu urbain et à 28,5% pour les zones rurales (enquête MICS 1995).

50. Parmi les problèmes identifiés dans ce secteur, on relève en particulier :

- la faible prise en compte de ce secteur,
- la non-application et l'ineffectivité des textes réglementaires,
- l'inadéquation de la politique d'habitat,
- le développement non maîtrisé de l'urbanisation
- la multiplicité des intervenants dans le secteur sans une claire définition des rôles respectifs.

### ***Accès équitable à l'éducation***

51. D'une façon générale, le système éducatif malgache est affecté par des difficultés qui sont à l'origine du faible taux de scolarisation (taux net de scolarisation dans le primaire : 65% en 1995) et de la faiblesse de l'efficacité interne (taux de complétion dans le premier cycle du secondaire : 56,6% entre 1991 et 1993). Les causes sont d'ordre structurel (faibles performances de l'offre publique d'éducation) et socio-économique (pauvreté de la grande majorité de la population). Devant les insuffisances des performances du secteur formel d'éducation, des jeunes sont précocement déscolarisés ou n'ont jamais été scolarisés.

52. La part des dépenses publiques d'éducation dans le PIB est faible : 2% en 1994, et l'on note une baisse du coût unitaire par élève à tous les niveaux surtout en ce qui concerne l'enseignement primaire (le coût unitaire par élève de l'enseignement primaire est passé de 12 US \$ environ en 1988 à 3 US \$ environ en 1994 ; pour l'enseignement secondaire, de 36 US \$ environ en 1988 à 13 US \$ environ en 1994 ; pour l'Université, de 220 US \$ environ en 1988 à 75 US \$ environ en 1994).

53. Une des caractéristiques de l'échec du système éducatif réside dans la forte proportion d'analphabètes dans la population. D'après le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé en 1993, un peu plus d'un malgache sur deux ne sait ni lire ni écrire en malgache et/ou en français (53%). L'analphabétisme touche plus les femmes que les hommes mais quel que soit le milieu ou le faritany, l'écart n'est pas très important entre les deux sexes (en milieu urbain 29,6% pour les hommes et 33,5% pour les femmes et en milieu rural 58,4% pour les hommes et 64,1% pour les femmes). Le phénomène affecte presque deux fois plus le milieu rural (61% d'analphabètes) que le milieu urbain (32%). L'analphabétisme semble avoir augmenté depuis les 20 dernières années. En effet, il touche un peu plus les jeunes générations, notamment celles nées après 1975 : le taux d'alphabétisation varie par exemple de 55% pour le groupe d'âge de 25 à 29 ans à 40% pour le groupe d'âge de 10 à 14 ans.

### ***Réussite et/ou mise en place d'un système efficace de formation professionnelle pour répondre aux besoins du développement***

54. Les objectifs du Développement Humain Durable, dont la réalisation rentre dans les préoccupations gouvernementales impliquent l'accès à un emploi par tout individu en âge de travailler, afin de lui permettre de s'épanouir, de mettre ses compétences au service de la société au sein de laquelle il vit et d'assurer dans de bonnes conditions ses moyens d'existence et ceux de sa famille. L'amélioration de la situation dans ce domaine nécessite la mise en oeuvre de solutions idoines de la part du Gouvernement.

55. Selon les objectifs de la réforme entreprise concernant le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP) la formation technique et professionnelle doit être adaptée à l'emploi. Cependant, la mise en place tardive de l'Observatoire National des Compétences et de l'Emploi (ONCE) n'a pas favorisé la réalisation de cet objectif car l'on note actuellement l'inadéquation de la formation/emploi.

56. Il y a lieu également de noter l'inadéquation du système de formation professionnelle par rapport aux besoins actuels de l'économie, ainsi que l'absence de politique de l'emploi qui ne font que retarder la recherche de solutions idoines pour la promotion de l'emploi.

57. Les faibles performances dans les divers secteurs d'activités économiques (agriculture, industrie, services...) n'ont pas par ailleurs, favorisé la création d'emplois.

58. Enfin, d'après une étude entreprise par le Projet MADIO en 1997, dans la capitale, on peut affirmer que le taux de sous-emploi touche environ 54% de la main d'oeuvre.

59. Il semble cependant, qu'une sensible amélioration a été perceptible depuis 1996 car le taux de sous-emploi a reculé de -5,7% en deux ans, en passant de 59,5% de la population active en 1995, à 57,3% en 1996 et à 54% en 1997.

### ***Equité et égalité des chances***

60. L'objectif visé par le Gouvernement dans l'amélioration de la Gouvernance vise la répartition équitable des fruits de la croissance économique. Cet objectif est loin d'être atteint compte tenu du fait que la Gouvernance, pour être appropriée, nécessite un travail de longue haleine qui doit avoir pour résultats, l'augmentation des performances économiques, la conception et la mise en oeuvre de politique cohérente en matière de transferts, la mise en place d'un système juridique, fiable et transparent et l'adhésion et la mobilisation de toutes les couches de la population à la réalisation des objectifs de développement durable.

61. La législation malgache prévoit des dispositions répondant à des normes universelles d'équité et d'égalité. Toutefois, son application effective se heurte à diverses contraintes. D'une part, le poids des normes socio-culturelles traditionnelles, qui restent toujours vécues par la population, est à l'origine de phénomènes d'exclusion. D'autre part, l'influence des structures sociales traditionnelles basées sur les systèmes de castes se reflète à travers diverses formes de discrimination qui parfois portent atteinte aux droits et privilèges de la personne humaine, tant au niveau social, que politique ou économique.

62. A cela s'ajoute le contexte de pauvreté qui ne fait qu'accroître l'ampleur des disparités sociales et économiques à la grande défaveur des groupes vulnérables, majorité de plus en plus grandissante. En particulier, l'équité selon le genre nécessite encore tout un effort de sensibilisation, en ce qui concerne par exemple l'émancipation de la femme (une plus grande participation au processus de prise de décision, un meilleur accès à l'instruction). De plus, bien que des difficultés socio-économiques affectent la majorité des enfants malgaches, certains d'entre eux souffrent beaucoup plus, leurs droits étant moins protégés. Les facteurs qui en sont à l'origine sont diverses parmi lesquels on peut citer notamment, les facteurs d'ordre socio-culturel (les tabous), l'absence de protection contre les différentes formes d'exploitation, d'abus et de violence.

### ***Mobilisation sociale et responsabilisation communautaire***

63. La nécessité d'obtenir la mobilisation et la responsabilisation communautaires à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et stratégies de développement n'a pas reçu encore l'attention nécessaire qu'elle mérite d'où la faiblesse des actions en matière d'information, d'éducation et de communication (IEC), n'ayant pas permis l'amélioration des performances des actions entreprises dans les domaines de : (i) la survie et le développement de l'enfant ; (ii) la santé et le bien-être de la femme ; (iii) la santé de la reproduction ; (iv) la lutte contre les maladies, le MST/SIDA et les autres maladies transmissibles ; (v) l'eau et l'assainissement ; (vi) l'éducation ; (vii) et l'environnement.

### ***Renforcement des capacités nationales***

64. Les capacités institutionnelles en matière de conception et de mise en oeuvre des politiques et stratégies de développement, ainsi que de suivi/évaluation des actions qui sont la traduction en termes opérationnels de ces politiques et stratégies, demeurent encore faibles.

65. Cette faiblesse des capacités n'a pas contribué à l'amélioration de la Gouvernance et à la dynamisation de la participation du secteur privé, des ONGs et de la Société civile au processus de développement.

66. Le diagnostic de la gestion du développement fait apparaître par ailleurs que des lacunes importantes existent en matière de coordination des actions de développement ne permettant pas l'allocation optimale des ressources et la maximisation des impacts des actions entreprises dans le domaine économique et social, dont

notamment la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle de la population.

### ***Préparation, prévention et riposte aux situations d'urgence***

67. Madagascar est confronté à la récurrence des cyclones et des sécheresses dans le Sud et le Centre Est. Les dégâts importants et le déficit alimentaire engendrés par ces phénomènes naturels sont accentués par la nouvelle invasion acridienne. L'absence d'une politique globale et d'un plan national cohérent de gestion des situations d'urgence liées à ces catastrophes naturelles ne favorise pas une gestion intégrée et rationnelle des réponses alternatives adéquates et des ressources, ce qui ne contribue pas à la sécurisation des populations et des régions les plus exposées.

## **III. POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES DE DEVELOPPEMENT**

### ***Programme du Gouvernement***

68. L'objectif principal du Programme de Gouvernement, présenté par le Premier Ministre en mars 1997, est de lutter contre la pauvreté et de résoudre les différentes crises (crises de l'Etat, crise sociale et économique) que traverse le pays. Quatre principes directeurs ont été nettement spécifiés comme étant à la base du programme de Gouvernement :

- L'opérationnalisation du concept de développement humain durable pour une République Humaniste et Ecologique. La dimension humaine du développement se traduira par un accroissement de l'espérance de vie et du taux de scolarisation ainsi que d'une nette amélioration du niveau de vie dans une entière implication de la population.
- La lutte contre la pauvreté sous ses différentes dimensions: économique et écologique, sociale et culturelle. La lutte contre la pauvreté constitue la condition fondamentale pour l'atteinte du développement durable. Elle constitue le levier de croissance de ce développement et le moyen d'entretenir d'une façon durable la croissance économique.
- La nécessité d'une gestion macro-économique saine, vigoureuse cohérente intégrant le court, le moyen et le long termes. Une meilleure gestion de l'allocation des ressources disponibles dans les domaines de l'infrastructure, du social et de la culture constitue la condition préalable à une meilleure répartition des fruits de la croissance. La création d'emplois sera particulièrement encouragée.
- Une politique centrée sur les populations à travers leur participation directe dans les activités locales de développement. La population contribuera à toutes les étapes d'identification, de conception, d'opérationnalisation, d'évaluation et de pérennisation des actions en faveur des collectivités.

69. Les principes directeurs de la réconciliation de la population avec l'Etat et son administration sont le renforcement de l'Etat de droit, le renforcement de la démocratie et la sécurisation progressive des citoyens pour parvenir au retour d'un climat de confiance qui permette le développement des activités économiques. Pour une bonne gouvernance, le Gouvernement va promouvoir la participation des différents acteurs (secteur privé, collectivités locales, groupements, syndicats, association, partis politiques) à toutes les étapes de définition et d'application des grandes décisions de l'Etat.

70. Dans le cadre de l'exécution du Programme social, les actions concerneront (i) l'enseignement et l'éducation de base, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, (ii) la santé publique (iii) le logement social avec un objectif de 35.000 logements par an.

71. En matière de politique de redressement économique, l'Etat (i) encouragera la participation de la société civile dans la gestion durable des ressources et le rétablissement des déséquilibres régionaux, (ii) se désengagera des activités productives, (iii) favorisera le développement du secteur privé et appliquera une politique d'ouverture.

### ***Le Document Cadre de Politique Economique (DCPE)***

72. Négocié et signé à la fin de l'année 1996 entre le Gouvernement et la Banque Mondiale, le Document Cadre de Politique Economique (DCPE) qui se rapporte à la période 1996-1999 constitue un document de référence relatif à la politique économique. Son objectif principal est d'inverser la tendance régressive du développement pour impulser une nouvelle dynamique économique. Cela devra se traduire par un ensemble de mesures et de politiques sectorielles en vue de créer un climat de confiance pour les investisseurs et de mener des actions efficaces de lutte contre la pauvreté, grâce (i) à la relance de la croissance économique, (ii) à la maîtrise de la gestion des finances publiques et des instruments de la politique monétaire, (iii) à la création d'un

environnement favorable, (iv) à l'amélioration des instruments de la gestion courante de l'économie, (v) au renforcement des capacités institutionnelles et (vi) à la mise en oeuvre de politiques sectorielles ciblées susceptibles de dynamiser les activités productives.

73. L'accent est mis également dans le DCPE en ce qui concerne en particulier le secteur agricole sur la participation accrue des producteurs dans le processus d'économie de marché (article 42), ceci devant se traduire par la prise en charge progressive par les producteurs des services de soutien à la santé animale, à la gestion de l'eau, au crédit, à la commercialisation des intrants. Il y est en outre précisé que l'Etat : (i) concentrera progressivement son appui sur la recherche, la vulgarisation agricole, la promotion et la diversification des exportations agricoles ; (ii) poursuivra également son effort de rationalisation des projets en adoptant « l'approche programme ». Ce document est actuellement en cours de révision avec la détermination d'objectifs quantitatifs au niveau des différents secteurs socio-économiques.

### ***Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté (SNLCP)***

74. Afin de réduire l'impact de la pauvreté, une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a été élaborée. Validée officiellement en Avril 1997, cette stratégie propose un modèle de développement alternatif qui permettra d'améliorer les revenus des populations, notamment les pauvres, et de rattraper le retard en matière de développement des ressources humaines et du potentiel productif. La stratégie préconise la définition d'une politique économique et sociale ambitieuse susceptible de concilier les contraintes d'ajustement et la nécessité de choix alternatifs de développement durable. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

1. Une stratégie de croissance économique profitant aux pauvres
2. Une stratégie de participation, d'appropriation et d'autopromotion
3. Une stratégie de coordination et de partenariat

### ***Programme National de Renforcement de la Gestion Economique (PNRGE)***

75. Le programme national de renforcement de la gestion économique soumis à l'examen des bailleurs de fonds au mois d'avril 1997, a été validé officiellement en octobre 1997. Son objectif global consiste à : (i) mettre en oeuvre un ensemble coordonné et adéquat d'actions et de mesures pour renforcer la capacité nationale de conception, de pilotage, de mise en oeuvre et de suivi-évaluation de la politique économique ; (ii) constituer un outil de référence et de coordination des actions des bailleurs de fonds afin d'assurer une meilleure utilisation des ressources extérieures ; (iii) constituer un instrument de gestion pour les décideurs. L'atteinte de cet objectif global nécessite :

- le renforcement du système d'information statistique
- le renforcement des capacités d'élaboration des stratégies, politiques et programmes cohérents
- la rationalisation de l'exploitation des outils de gestion et des ressources
- le renforcement des systèmes de coordination et de suivi-évaluation.

### ***Programme National de Renforcement de la Gouvernance (PNRG)***

76. Formulé sur la base des résultats d'études-diagnostic sur l'état de la gestion des affaires publiques à Madagascar, le PNRG a été validé officiellement en Mars 1997. L'objectif principal à atteindre dans le cadre de sa mise en oeuvre consiste notamment à (i) combattre les tendances lourdes à l'origine de la dégradation de la situation socio-économique et formuler et promouvoir une véritable politique nationale de développement économique et social ; (ii) créer les conditions favorables et pérennes pour l'amélioration de la gestion des affaires publiques et l'élargissement de la participation des citoyens et de la société civile à cette gestion ainsi que la réalisation d'un nouveau projet de société en faveur du DHD. En ce qui concerne les objectifs spécifiques, ils s'articulent autour des axes suivants :

- concrétiser l'Etat de Droit, pour réinstaurer la crédibilité de l'Etat ;
- consolider la stabilisation des grands équilibres macro-économiques interne (finances publiques, inflation) et externe (balance des paiements, taux de change), pour favoriser la croissance et accélérer le développement économique et social;
- renforcer la séparation et l'équilibre des pouvoirs, pour mieux faire jouer les règles de la démocratie;
- redéfinir les missions de l'Etat, revaloriser, redynamiser, dépolitiser et professionnaliser l'Administration publique, pour améliorer l'efficacité et l'efficacé ainsi que la qualité des prestations du service public et permettre ainsi de crédibiliser la levée de l'impôt et de favoriser l'émergence d'une nouvelle citoyenneté ;
- renforcer les capacités des collectivités décentralisées, pour une participation plus active des populations à la gestion de leurs propres affaires ;

- améliorer et renforcer les conditions-cadres du secteur privé, pour qu'il soit incité à contribuer massivement à une croissance durable et équitable par l'investissement, la création de richesses et d'emplois productifs ;
- habiliter les organisations de la société civile pour les rendre fortes et actives, de manière à pouvoir les impliquer davantage dans les activités de la vie nationale ;
- promouvoir une culture démocratique au sein des partis politiques et de renforcer les actions d'IEC (Information-Education-Communication) notamment en milieu rural, pour instaurer un débat plus informé entre gouvernants et gouvernés.

### ***Développement du secteur privé***

77. Le Document d'Appui au Programme signé entre le Gouvernement et le PNUD le 24 octobre 1997 intègre un certain nombre d'actions en vue de la mise en oeuvre du PNRG et du PNRGE. Des actions sont également prévues en vue de la formulation d'un programme national de renforcement du secteur privé incluant notamment : (i) la mise en place d'un environnement propice au développement et à la compétitivité de ce secteur dont le rôle s'avère primordial et indispensable dans l'atteinte de l'objectif de croissance économique à un rythme soutenu et durable ; (ii) la promotion d'activités génératrices d'emplois et de revenus par, en particulier, le développement du secteur industriel et technologique, la création des PME/PMI spécialisées dans l'agro-industrie et le développement des exportations des produits issus de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage.

### ***Développement rural et Sécurité alimentaire***

78. Le document de politique de développement agricole et de sécurité alimentaire : orientation et action en cours (Ministère de l'Agriculture, Août 1997), définit les objectifs globaux suivants en matière de développement rural à savoir : (i) améliorer les conditions de vie en milieu rural ; (ii) améliorer la productivité agricole ; (iii) promouvoir une politique d'ouverture des marchés ; (iv) valoriser les ressources disponibles ; (v) protéger l'environnement. En matière de sécurité alimentaire, plusieurs contributions et ateliers réalisés en 1996 et 1997 ont permis d'établir une stratégie nationale de sécurité alimentaire et de nutrition avalisée par le Gouvernement avec l'appui du programme SECALINE (Décembre 1997). Le Document de Position Nationale réalisé pour le Sommet Mondial de L'Alimentation de Rome (août 1996) a contribué à ce travail. Ce document mentionne les priorités du Gouvernement qui rejoignent dans leurs grandes lignes celles adoptées lors de ce sommet et consignées dans la déclaration de Rome sur la Sécurité alimentaire.

79. Le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) représente un outil privilégié pour la mise en oeuvre du Plan d'Action en matière de Sécurité Alimentaire. Ce programme co-financé par plusieurs bailleurs de fonds traduit la volonté de Madagascar de redresser durablement la production vivrière conformément aux recommandations des chefs d'Etat faites à Rome lors du Sommet Mondial de l'Alimentation.

80. L'ensemble des contributions et documents de politiques concernant la sécurité alimentaire et le développement rural ont donné lieu à un exercice de consolidation initié en fin 1997 dans le cadre de la préparation en cours du Programme National de Sécurité Alimentaire Elargie (PNSAE).

81. L'objectif principal de ce programme est d'améliorer l'accès à l'alimentation de la population malgache. Cet objectif intègre les six axes stratégiques complémentaires et non-dissociables, à savoir : (i) Augmenter et diversifier l'offre de produits alimentaires de base ; (ii) Améliorer l'accès physique aux denrées alimentaires ; (iii) Générer un accroissement durable des revenus ; (iv) Améliorer la consommation alimentaire ; (v) Développer les capacités d'intervention adéquates pour prévenir/couvrir les situations d'urgence, grâce notamment à l'extension et à la pérennisation du Système d'Alerte Précoce et au renforcement des capacités de gestion des catastrophes naturelles (criquets, sécheresse, cyclone) ; (vi) Améliorer le système d'information.

### ***Plan d'Action Environnementale (PAE 1990)***

82. Traduction opérationnelle de la Charte de l'Environnement adoptée comme Loi N° 90 033 par l'Assemblée Nationale Populaire en 1990, le Plan d'Action Environnementale (PAE 1990) constitue le fondement de toute action dans le domaine de l'environnement. Son objectif essentiel est de réconcilier la population avec son environnement en vue d'un développement durable. Il se fixe les objectifs suivants : (i) développer les ressources humaines ; (ii) promouvoir un développement durable en gérant mieux les ressources naturelles ; (iii) réhabiliter, conserver et gérer le patrimoine Malagasy de biodiversité ; (iv) améliorer le cadre de vie des populations rurales et urbaines ; (v) maintenir l'équilibre entre croissance de la population et développement des ressources ; (vi) améliorer les outils de gestion de l'environnement ; (vii) aider à la résolution des problèmes

fonciers. Ces objectifs sont cohérents avec ceux de l'Agenda 21 définis lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement.

### ***Politique Nationale de Population pour le Développement Economique et Social***

83. A la suite des recommandations de la Conférence Mondiale sur la Population à Mexico en 1984, Madagascar a entamé un processus d'intégration des variables démographiques dans les plans et programmes de développement. A cet effet, suite aux études qui ont été entreprises, la Politique Nationale de Population pour le Développement Economique et Social (PNPDES) a été formulée et adoptée en tant que loi d'Etat (Loi 90/030 du 19 décembre 1990).

### ***Politique Nationale de Population***

84. Cependant, la PNPDES n'a pas connu de mise en oeuvre effective immédiate tant du point de vue programmation que du point de vue institutionnel. Parallèlement, l'élaboration du Programme National de Population (PNP) - qui constitue la traduction opérationnelle du PNPDES - a suivi un processus participatif tant au niveau central que régional regroupant tous les départements ministériels concernés par la Politique Nationale de Population.

85. Lancé au début de l'année 1995 à la suite de la CIPD, cet exercice a permis d'une part, de réactualiser certains objectifs de la politique nationale de population estimés trop ambitieux par rapport aux réalités du pays, et d'autre part, de prendre en compte les recommandations du Plan d'Action de la CIPD.

86. Les objectifs spécifiques suivants ont été adoptés :

- Maîtriser les composantes de la croissance démographique en vue d'un développement durable et équilibré ;
- Assurer l'accès aux services sociaux de base des populations urbaines et rurales ;
- Assurer la protection des groupes vulnérables (enfants, jeunes, femmes, personnes handicapées et familles déshéritées) ;
- Favoriser la participation communautaire et le dialogue social ;
- Lutter contre la pauvreté ;
- Promouvoir la capacité interne de mobilisation des fonds pour la pérennisation des actions de développement.

87. En ce qui concerne les domaines d'intervention, ils concernent : (i) la santé incluant les soins de santé primaire et la santé de la reproduction ; (ii) l'alimentation et la nutrition ; (iii) l'éducation comprenant aussi la culture et les loisirs ; (iv) l'emploi et l'industrie ; (v) la migration, l'habitat et l'environnement ; et (vi) l'intégration, le cadre institutionnel et le plaidoyer.

88. La transversalité des questions de population par rapport à tous les secteurs de la vie économique et sociale rend difficile la perception au niveau sectoriel du concept de population et de développement. Toutefois, la volonté politique et l'engagement gouvernemental ont été clairement exprimés par chaque ministre concerné par un domaine du PNP lors de la table ronde des bailleurs de fonds de Décembre 1997, et par l'inscription du PNP au PIP de l'Etat.

### ***Programme National d'Amélioration de l'Enseignement (PNAE 2)***

89. Ce document cadre définit la politique du Gouvernement dans le secteur de l'éducation et de la formation, conformément aux recommandations de la conférence mondiale de Jomtien en 1990 sur l'éducation pour tous. Les priorités s'articulent sur 2 axes : la généralisation de l'accès à l'éducation de tous les enfants d'âge scolaire ainsi que la réussite de leur apprentissage, et l'amélioration de l'enseignement et de la formation à tous les niveaux.

90. Un accent particulier sera mis sur la généralisation et l'amélioration de l'enseignement primaire grâce (i) à la réhabilitation des infrastructures ; (ii) au redéploiement du personnel enseignant en fonction des besoins réels déterminés en concertation avec les collectivités décentralisées ; (iii) au renforcement de la qualification et des mesures de motivation des enseignants ; (iv) à l'amélioration de la gestion des écoles.

91. Le Gouvernement bénéficie de l'appui des Bailleurs de fonds dans la mise en oeuvre d'une stratégie basée sur la participation communautaire effective par le biais de la mise en place de contrat-programmes et des cantines scolaires. Il en est de même de l'amélioration de l'apprentissage dans l'enseignement primaire grâce à la fourniture de matériels didactiques pour les enseignants et les élèves, à la mise en place d'une bibliothèque

ambulante, et au lancement de la production et de la distribution des matériels didactiques sur tissus coton (dans le cadre de l'initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique).

### **Politique Nationale de Formation Professionnelle**

92. Comme stipulé dans le document de politique de formation professionnelle publié dans le Journal officiel le 15 décembre 1997, les objectifs visés consistent notamment à :

- a) Renforcer la capacité du monde professionnel à identifier ses besoins de formation. Cet objectif consiste à doter les entreprises, notamment les micro, petites et moyennes entreprises, les associations, les groupements et les ONGs, de méthodes et d'outils qui leur permettront (i) d'identifier les compétences complémentaires nécessaires pour améliorer leur productivité ; (ii) d'intégrer de nouvelles technologies ; (iii) de développer des nouveaux modes de production plus rentables et (iv) d'assurer leur développement ;
- b) Assister les organismes de formation à développer une capacité d'ingénierie pour obtenir les cursus répondant aux besoins du monde professionnel. Les capacités d'ingénierie à développer devront permettre de répondre efficacement et rapidement aux besoins exprimés et de s'adapter aux évolutions et contraintes de l'environnement économique. Les formations à mettre en oeuvre devront contribuer à (i) développer la rentabilité et la compétitivité des acteurs économiques dans toutes les filières du secteur productif ; (ii) améliorer en général le niveau de vie des travailleurs et (iii) améliorer en particulier la condition des femmes tant au niveau des communautés que dans le travail ;
- c) réformer le système public de formation initiale pour l'adapter aux besoins du monde professionnel. Le système public de formation initiale devra (i) préparer les jeunes à intégrer le monde du travail à travers l'acquisition de compétences et de qualifications appropriées ; (ii) être flexible et créatif face aux variations du marché du travail et (iii) répondre à des critères de coût-efficacité.

### **Politique Nationale de Santé**

93. Le document de Politique Nationale de Santé paru en Avril 1996 définit de nouvelles orientations et les grandes options stratégiques prioritaires qui portent notamment sur :

- la décentralisation du système de santé axée sur les districts sanitaires ;
- l'amélioration du financement du secteur de la santé grâce à des mécanismes de financement communautaire et de recouvrement des coûts de fonctionnement ainsi que le développement du secteur privé ;
- la mise en disponibilité de médicaments essentiels à partir en autres de la mise en place d'une Centrale d'Achat avec autonomie de gestion ;
- le développement quantitatif et qualitatif des ressources humaines par la planification des besoins, la gestion appropriée des carrières, le redéploiement du personnel dans le sens de l'équité et la rationalisation de la formation initiale et continue ;
- la réforme du système d'information pour la gestion ;
- la participation communautaire au développement sanitaire par le financement et la gestion des services de santé au niveau local ;
- la promotion et la protection de la santé axées sur la santé du couple mère/enfant, la santé reproductive y compris la planification familiale, la santé des adolescents et la lutte contre la malnutrition ;
- la lutte contre les maladies basée surtout sur le Programme Elargi de Vaccination, la prise en charge intégrée des maladies de l'enfance ainsi que la lutte contre les endémo-épidémies majeures.

94. Ce document de Politique Nationale de Santé, élaboré avec la contribution des représentants des cadres sanitaires de tous les niveaux de la pyramide ainsi que ceux des organismes multi-bilatéraux intervenant dans le secteur de la santé a fait l'objet d'un consensus général et a permis de jeter les bases d'un partenariat au développement sanitaire qui se renforce de jour en jour grâce à la flexibilité, au pragmatisme et à l'esprit de complémentarité dont la plupart des partenaires du secteur font constamment preuve. Dans cet ordre d'idées, des actions seront entreprises en vue de mieux appréhender les problèmes liés à la toxicomanie, surtout chez les jeunes.

95. Ce partenariat efficace qui existe dans le secteur de la santé a fait que bon nombre des stratégies qui sont développées dans le document de Politique Nationale de Santé, sont en cours d'exécution : La Centrale d'Achat des médicaments a été inaugurée en Janvier 1997 et plus de 200 Centres de Santé de base sont rendus fonctionnels sur base de participation de la communauté au financement et à la gestion des services pour ne citer que celles-là. Dans le même ordre d'idées, le plan Directeur de la Santé (1998-2000) qui vient d'être finalisé, a fait l'objet d'une table ronde des bailleurs de fonds afin de concrétiser l'ensemble du contenu du document de Politique Nationale de Santé à Madagascar et de susciter leur concours financier pour sa mise en oeuvre.

### ***Plan National de l'Alimentation et de la Nutrition***

96. Un Plan National de l'Alimentation et de la Nutrition, et un Document de Position Nationale ont été élaborés dans le cadre respectivement de la Conférence Internationale sur la Nutrition (CIN, 1992), et du Sommet Mondial de l'Alimentation (SMA, 1996). De même dans le cadre du Projet SECALINE (1994-1998), une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire a été élaborée. Ces documents complètent et précisent la politique de Santé en ce qui concerne les objectifs nutritionnels se rapportant à : (i) la réduction de la malnutrition aiguë et chronique ; (ii) la réduction de l'insuffisance pondérale à la naissance ; (iii) la prise en charge des gravement malnutris ; (iv) la lutte contre les carences en micronutriments ; et (v) la promotion et protection de l'allaitement maternel. De plus, le Ministère de la Santé a adopté des politiques nationales spécifiques en matière de Lutte contre la Carence en Iode.

97. Ces objectifs se retrouvent au niveau d'un certain nombre de programmes ayant un impact nutritionnel, dont les activités sont particulièrement orientées vers le développement communautaire et l'amélioration des conditions de vie en milieu rural, plus particulièrement la situation nutritionnelle des ménages, notamment les plus démunis. On note en particulier parmi ces programmes : au Ministère de la Santé (Programme National de Promotion de la Nutrition, Programme pour l'Élimination des TDCI) ; au Ministère de l'Agriculture (PDFR, PNVA, PPI, ...) ; au Ministère de la Recherche, le Programme National de Surveillance Alimentaire et Nutritionnel (PNSAN) dont l'objectif est de faire le suivi de l'impact nutritionnel des programmes/projets.

98. En outre, deux Projets visant la réduction de la malnutrition adoptent des stratégies à base communautaire : le Programme Communautaire de Nutrition (PCN) du Projet SECALINE et le Projet de Nutrition à Assise Communautaire (NAC) géré par une équipe multi-sectorielle (Ministère de la Santé/Ministère de l'Agriculture/Ministère de la Recherche Scientifique). Diverses ONGs mettent en oeuvre des activités de nutrition au niveau communautaire ou de supplémentation alimentaire.

99. Par rapport à l'aide alimentaire d'urgence qui est souvent nécessaire pour faire face aux catastrophes naturelles - tels les cyclones sur la côte Est, et la sécheresse et l'invasion acridienne dans le Sud, le Gouvernement confirme sa volonté d'y faire recours mais en insistant sur la nécessité de lier l'aide d'urgence aux objectifs de développement. Un Système d'Alerte Précoce a été mis en place dans le Sud en vue de prévoir les risques de pénurie alimentaire.

### ***Eau et Assainissement***

100. Les actions que le Gouvernement envisage d'entreprendre dans le domaine de l'eau et l'assainissement, concernent notamment :

- le contrôle et la réglementation du secteur. Ceci, afin de garantir la possibilité pour tous, notamment, les pauvres et les démunis à avoir accès à une eau de qualité et à un assainissement adéquat;
- le désengagement des activités d'exploitation, d'une part, en se concentrant dans son rôle de promoteur et de responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement et d'autre part, en mettant en place des structures d'intervention pour exécuter des prestations d'intérêt public ne pouvant être assurées par le secteur privé,
- l'intensification des campagnes d'information, éducation et communication (IEC) face aux blocages liés aux cultures et traditions concernant en particulier l'utilisation des latrines dans le monde rural,.
- la responsabilisation des communautés pour la gestion et l'exploitation des systèmes d'AEP notamment en milieu rural.

101. Pour assumer ces responsabilités, l'Etat créera une autorité de l'eau qui veillera à un développement rationnel et à une utilisation optimale des ressources en eau du pays et mettra en place un cadre légal et institutionnel afin d'améliorer la coordination des actions et l'application des normes du secteur.

102. L'Etat confirme le principe de recouvrement des coûts, de la non gratuité de l'eau et de l'octroi de la priorité à des options technologiques d'exploitation de l'eau faisant appel à des techniques les plus simples et les plus économiques. La mise en oeuvre de ces principes implique une décentralisation effective des pouvoirs et un engagement accentué du secteur privé et des ONGs.

### ***Système Statistique National***

103. L'Institut National de la Statistique (INSTAT), rattaché au Ministère des Finances et de l'Economie, bénéficie de l'appui de nombreux partenaires extérieurs en vue de sa redynamisation. Il se charge actuellement du rôle de coordination et d'appui aux secteurs producteurs de données mais également du rôle de producteur de certaines données statistiques de base, à caractère économique et social. En outre, il assure un rôle de centralisation des données en vue de satisfaire les besoins et demandes des divers utilisateurs.

104. Les carences en capacité d'exploitation et d'analyse des données se combrent petit à petit et des efforts de dissémination des résultats pour une meilleure utilisation par les décideurs est en cours (RDHD, MADIO, MICS...). Le Gouvernement entend intensifier ses actions dans ce domaine en vue d'assurer la production de données fiables répondant aux besoins de tous les utilisateurs.

### ***Mécanismes de coordination des actions de développement***

105. La coordination au niveau central des activités de développement relève de la Direction Générale de l'Economie et du Plan, laquelle est rattachée au Ministère des Finances et de l'Economie, tandis que les services périphériques (délégations, circonscriptions ...) coordonnent les actions des différents ministères au niveau décentralisé.

106. Les performances en matière de coordination demeurent limitées, d'une part du fait du manque de moyens et d'appui du niveau central, et d'autre part à cause du cloisonnement au sein des différents départements sectoriels. Cette situation empêche la circulation des informations nécessaires à une coordination intégrée et efficace. Au niveau des bailleurs de fonds, les projets sont pour la plupart élaborés et gérés directement avec les ministères sectoriels concernés.

107. Dans le cadre de la mise en oeuvre des dispositions de la nouvelle Constitution en ce qui concerne l'autonomie des provinces, il est prévu la réorganisation des fonctions stratégiques au niveau central pour permettre une coordination étroite et efficace entre les différents niveaux du pouvoir exécutif.

### ***Appui des Nations Unies***

108. Dans la conception et la mise en oeuvre des politiques et stratégies nationales de développement, le Gouvernement a bénéficié de l'appui des agences des Nations Unies. Cet appui couvre presque tous les secteurs et branches d'activités et se poursuivra dans le cadre de l'UNDAF comme indiqué en Annexe 2 de ce document.

## **IV. LECONS STRATEGIQUES TIREES DE L'AIDE DES NATIONS UNIES AU DEVELOPPEMENT**

109. Cette assistance au Gouvernement a permis de tirer des leçons stratégiques qui se rapportent soit au système des Nations Unies soit au système des Nations Unies et au Gouvernement.

110. Au niveau du Système des Nations Unies.

- Nécessité d'une approche concertée des problèmes de développement au sein du Système des Nations Unies et d'une harmonisation de stratégies d'intervention d'une part entre les agences de ce Système, et d'autre part entre ces agences et les autres partenaires dans le sens d'une programmation concertée ;
- Renforcement de l'appui du Système des Nations Unies en matière de mobilisation sociale et de partenariat ;
- Nécessité d'une approche concertée de mobilisation des ressources ;
- Nécessité de renforcer les actions en vue d'une vision intégrée et d'un plaidoyer conjoint pour la mise en oeuvre des recommandations des conférences mondiales ;
- Nécessité de remédier à la multiplicité, à la complexité et au caractère changeant des procédures de gestion proposées au Gouvernement qui lui rendent difficile la coordination des aides.

**111. Au niveau du Système des Nations Unies et du Gouvernement**

- Importance de la poursuite du renforcement des capacités nationales à tous les niveaux en vue d'une gestion adéquate des ressources humaines et financières, d'une meilleure définition des politiques de transfert de connaissances et de l'amélioration de compétences en planification et programmation ;
- Utilité de la gestion intégrée des informations nécessaires à la planification, à la programmation concertée et à la gestion des interventions ;
- Nécessité du renforcement de la pérennisation des acquis des projets et des différentes expériences de développement ;
- Importance des activités de suivi/évaluation
- Nécessité de renforcer l'exécution nationale dans le cadre de l'approche programme tout en capitalisant les expériences accumulées par les agences des Nations Unies ;
- Allocation inégale des ressources par rapport aux priorités et poids de l'endettement au détriment du DHD ;
- Nécessité de formaliser une stratégie commune de gestion des situations d'urgence ;
- Utilité de la recherche opérationnelle et utilisation des résultats de la recherche.

***Implications pour l'UNDAF***

**112.** A la lumière de ces leçons stratégiques et en vue d'assurer l'exécution efficace du processus UNDAF, il appert qu'il faudra à l'avenir accorder plus d'importance aux points suivants :

- poursuite des efforts entrepris pour sensibiliser les parties prenantes sur la nécessité de l'appropriation, de la pérennisation des acquis des projets et de la maximisation des impacts des actions de développement ;
- prise en compte de l'importance et de l'utilité d'une vision concertée et stratégique des problèmes de développement et d'une harmonisation des interventions ;
- amélioration du suivi et de l'évaluation des activités dans le but de capitaliser les expériences qui pourraient améliorer l'efficacité des programmes notamment par la définition d'indicateurs appropriés de résultats et d'impacts et la mise en place de base de données qui permettent de suivre l'évolution des situations ;
- mise en place de stratégies efficaces de complémentarité et de synergie entre les activités financées par le Système des Nations Unies et entre ces activités et celles appuyées par les autres Bailleurs de fonds, de façon à éviter le saupoudrage et à mieux cibler les zones d'intervention ;
- implication plus étroite des ONGs et de la Société civile depuis la conception jusqu'au suivi-évaluation des actions de développement ;
- utilisation de l'approche-programme en vue de permettre une meilleure appréhension des problèmes et des solutions au niveau des secteurs et des thèmes se rapportant au développement économique et social.

**113.** La coordination des actions des partenaires extérieurs dans le domaine de la santé par exemple se fait à travers les réunions inter-agences et le comité de coordination et de suivi des programmes / projets de santé en cours d'officialisation. L'utilité de la poursuite et de la généralisation d'une telle pratique est à prendre en considération dans la poursuite du processus UNDAF.

**V. PLAN CADRE COMMUN DE L'UNDAF COUVRANT LA PERIODE 1998-2003*****Les objectifs communs de l'UNDAF***

**114.** Le choix des objectifs communs de l'UNDAF autour desquels le système des Nations Unies va concentrer ses interventions en réponse aux priorités nationales et ce en rapport avec les recommandations des Conférences mondiales, procède de la prise en compte de la déclaration de la mission des Nations Unies à Madagascar, comme le montre le tableau ci-après :

Mission des Nations Unies à Madagascar	Objectifs communs de l'UNDAF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir et contribuer à un développement humain durable par notamment la réduction de la pauvreté à travers un plaidoyer en vue de l'internalisation des recommandations et des plans d'action issus des Conférences et Sommets mondiaux et la réalisation des objectifs sectoriels et thématiques suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>* la bonne gouvernance et la promotion et la protection des Droits de l'homme</li> <li>* la promotion de la sécurité alimentaire, de la protection/conservation de l'environnement et la prévention des désastres naturels</li> <li>* l'appui aux couches les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants</li> <li>* l'amélioration de l'accès aux services de base : eau, éducation de base, soins de santé primaire, santé de la reproduction, accès aux micro-crédits;</li> <li>* la croissance de l'emploi productif ;</li> <li>* le développement des capacités nationales</li> </ul> </li> </ul>	<p>Promouvoir et contribuer au développement humain durable et équitable de la population malgache en visant la réduction de la pauvreté, l'instauration de la bonne gouvernance et la promotion et la protection des droits de l'homme. Ce but sera atteint grâce à la réalisation des objectifs sectoriels et thématiques ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Contribuer à l'accès de toutes les couches de la population à une nourriture adéquate et suffisante, notamment par une augmentation forte de la production vivrière dans un contexte de gestion rationnelle de l'environnement</li> <li>* Contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie de la population particulièrement des groupes vulnérables notamment par l'accès aux services sociaux de base</li> <li>* Contribuer au développement des activités génératrices d'emplois et de revenus par l'appui au développement du secteur privé et en favorisant l'accès aux services des structures d'appui et au micro-crédit</li> <li>* Contribuer au renforcement des capacités institutionnelles y compris le développement des ressources humaines et la responsabilisation des bénéficiaires à tous les niveaux</li> </ul>

### ***Approches stratégiques pour les Nations Unies***

115. Afin de réaliser les objectifs ainsi définis, le système des Nations Unies a retenu quelques approches stratégiques à partir des leçons qu'il a tirées du passé récent. Ces approches stratégiques tiendront compte des nouvelles orientations du Gouvernement en matière de mise en place des provinces autonomes. Elles concernent : (i) Le renforcement des mécanismes de coordination ; (ii) la poursuite du renforcement des capacités institutionnelles ; (iii) l'établissement d'un cadre de suivi et évaluation ; (iv) la mobilisation de la société civile ; (v) une mobilisation dynamique et concertée des ressources ; (vi) un nouveau style de communication ; (vii) un programme et un budget orientés vers des résultats. Le tableau ci-après montre la correspondance entre ces approches et les leçons tirées du passé récent.

Leçons stratégiques tirées du passé récent	Approches stratégiques
<p>- Nécessité d'une approche concertée des problèmes de développement au sein du Système des Nations Unies et d'une harmonisation de stratégies d'intervention d'une part entre les agences de ce Système, et d'autre part entre ces agences et les autres partenaires dans le sens d'une programmation concertée ;</p> <p>- Nécessité de remédier à la multiplicité, à la complexité et au caractère changeant des procédures de gestion proposées au Gouvernement qui lui rendent difficile la coordination des aides.</p> <p>- Renforcement de l'appui du Système des Nations Unies en matière de mobilisation sociale et de partenariat.</p> <p>- Nécessité d'une approche concertée de mobilisation des ressources ;</p> <p>- Allocation inégale des ressources par rapport aux priorités et poids de l'endettement au détriment du DHD.</p> <p>- Nécessité de renforcer les actions en vue d'une vision intégrée et d'un plaidoyer conjoint pour la mise en oeuvre des recommandations des conférences mondiales ;</p>	<p>- Renforcement des mécanismes de coordination</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mise en place de processus et de mécanismes de coordination afin de renforcer la vision commune de la situation économique du pays</li> <li>• harmonisation des stratégies d'intervention avec les bilatéraux et les multilatéraux au niveau des secteurs sociaux majeurs ainsi que des approches</li> <li>• choix concerté des zones d'intervention en privilégiant les actions locales</li> <li>• concentration des efforts vers l'atteinte des objectifs communs</li> <li>• harmonisation des calendriers d'action et des cycles de programmation</li> <li>• recherche de solutions en vue de pallier les complexités des procédures de gestion des bailleurs de fonds</li> <li>• mise en oeuvre des fonctions du coordonnateur résident et de l'équipe de pays dans le domaine du dialogue politique avec les décideurs nationaux et les bailleurs de fonds</li> <li>• évaluation concertée du processus UNDAF à travers des revues à mi-parcours dont l'organisation est décidée de façon concertée</li> <li>• recherche de solutions en vue de l'utilisation optimale des ressources humaines des Nations Unies à Madagascar</li> </ul> <p>- Mobilisation sociale et partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• appui à la recherche de solutions en vue de renforcer le rôle de la société civile dans la promotion du secteur social et l'amélioration du système productif en milieu rural comme en milieu urbain</li> <li>• promotion d'une approche contractuelle vers le développement de partenariat</li> <li>• appui à certaines ONGs et au groupement de femmes dans le cadre de la conception et de la mise en oeuvre de politiques liées à l'approche-genre</li> </ul> <p>- Mobilisation dynamique et concertée des ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mise en oeuvre progressive d'une stratégie cohérente, collective et individuelle de recherche de fonds et de programmation des ressources</li> <li>• appui au gouvernement en vue de l'allocation optimale des ressources internes et externes en faveur du développement social et de la réduction du poids de la dette</li> <li>• mise en place d'une stratégie en vue de permettre l'accès plus direct des couches défavorisées aux micro-crédits</li> </ul> <p>- Nouveau style de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• promotion du dialogue avec le gouvernement en vue de favoriser les échanges de vue sur la politique, la stratégie et les actions à mener en faveur du développement en tenant compte des recommandations et plans d'action issus des conférences et sommets mondiaux</li> <li>• assurer la cohérence du langage et des messages en vue d'obtenir le maximum d'impact en ce qui concerne les propositions d'actions et de solutions alternatives au Gouvernement</li> <li>• intensifier les actions de plaidoyer en vue d'assurer l'allocation optimale des ressources pour les secteurs sociaux et de développer les activités de recherche opérationnelle en vue de l'utilisation de leurs résultats pour une meilleure efficacité des actions de développement</li> </ul>

Leçons stratégiques tirées du passé récent	Approches stratégiques
<p>- Importance de la poursuite du renforcement des capacités nationales à tous les niveaux en vue d'une gestion adéquate des ressources humaines et financières, d'une meilleure définition des politiques de transfert de connaissances et de l'amélioration de compétences en planification et programmation ;</p> <p>- Utilité de la recherche opérationnelle et utilisation des résultats de la recherche ;</p> <p>- Nécessité de formaliser une stratégie commune de gestion des situations d'urgence.</p> <p>- Importance des activités de suivi/évaluation ;</p> <p>- Nécessité de renforcer l'exécution nationale dans le cadre de l'approche programme tout en capitalisant les expériences accumulées par les agences des Nations Unies ;</p> <p>- Nécessité du renforcement de la pérennisation des acquis des projets et des différentes expériences de développement ;</p> <p>- Utilité de la gestion intégrée des informations nécessaires à la planification, à la programmation concertée et à la gestion des interventions.</p>	<p>- Renforcement des capacités institutionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mise en oeuvre d'un programme et d'une approche de formation concertée en vue de développer les capacités de formulation et de mise en oeuvre des politiques, ainsi que de programmation de coordination et de gestion financière saine</li> <li>• élaboration et mise en oeuvre de stratégies adéquates de transfert de connaissances et d'amélioration des conditions de travail</li> <li>• appui aux activités de recherche nécessaires à l'amélioration des actions de développement</li> <li>• contribution à la promotion de la responsabilisation communautaire</li> <li>• contribution à l'amélioration de la gestion des ressources humaines afin que la mobilité des cadres nationaux n'affecte pas négativement la performance des institutions et que les compétences individuelles du personnel national se transforment en de véritables capacités institutionnelles</li> <li>• contribution à l'instauration de la bonne gouvernance et notamment au renforcement des capacités en matière de gestion de la dette et d'intervention pour répondre aux situations d'urgence</li> </ul> <p>- Etablissement d'un cadre de suivi/évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• utilisation efficiente des expériences des Nations Unies en matière d'exécution nationale et de mise en oeuvre de l'approche programme en vue de permettre l'amélioration des performances au niveau des programmes de coopération</li> <li>• organisation systématique de mission de suivi/évaluation en vue de permettre l'évaluation de la mise en oeuvre des programmes et des projets de coopération et de la pérennisation des acquis</li> <li>• organisation concertée au niveau de chaque agence en ce qui concerne le suivi périodique d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs bien déterminés en vue de permettre le suivi/évaluation efficace de la mise en oeuvre de l'exercice UNDAF</li> <li>• mise en place d'une plate forme de coordination et de consolidation chargée de préparer les rapports techniques concernant l'évolution vers la réalisation des objectifs du développement humain durable</li> </ul> <p>- Programme et budget orientés vers les résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• adoption d'un commun accord avec la partie nationale d'une stratégie orientée vers les résultats à caractère exemplaire</li> <li>• utilisation de technologies appropriées et à la portée de la capacité nationale ainsi que des meilleures prestations de service</li> </ul>

### **Objectifs de coopération et activités principales du système des Nations Unies**

116. En ce qui concerne les objectifs de coopération, le Système des Nations Unies vise à :

- Contribuer à l'accès de toutes les couches de la population à une alimentation adéquate et suffisante par une augmentation forte de la production vivrière, notamment en contribuant i) au développement durable de la production agricole et en particulier du secteur vivrier et du secteur halieutique, ii) à l'accroissement des revenus et à l'accès aux produits alimentaires, iii) à l'amélioration de la productivité des facteurs de production dans un contexte de préservation de l'environnement et des ressources naturelles, iv) à l'amélioration du système d'information. Tout ceci dans le cadre d'un processus participatif intégrant les agriculteurs, les femmes et le secteur privé.

- Contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie de la population particulièrement des groupes vulnérables notamment par l'accès aux services sociaux de base, notamment en contribuant à i) la réduction des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, du taux de mortalité maternelle, ii) à l'amélioration de l'accès aux services de santé dont la santé de reproduction, iii) la réduction de la malnutrition modérée et sévère des enfants de moins de 5 ans. Par ailleurs, son assistance servira à augmenter la couverture en eau potable, la couverture en structure hygiénique d'élimination d'excrétas et en assainissement. Elle participera aussi à l'amélioration de l'accès et de la rétention au niveau du primaire et du secondaire ainsi qu'à la réduction du taux d'analphabétisme, notamment des femmes. Le système des Nations Unies oeuvrera pour la réalisation du plein emploi et à donner à tous la possibilité de s'assurer des moyens de subsistance sûrs et durables, et l'adaptation du programme de la formation professionnelle aux besoins du monde professionnel
- Contribuer au développement des activités génératrices d'emplois et de revenus par l'appui au secteur privé et en favorisant l'accès aux services des structures d'appui et aux micro-crédits, grâce à (i) l'appui, à la conception et à la mise en oeuvre de mesures incitatives pour le développement du secteur privé dont notamment les moyennes, petites et micro-entreprises (MPME) ; (ii) l'appui à la mise en place de mécanismes simples et efficaces pour lutter contre les pratiques anti-concurrentielles ; (iii) l'appui à la mise en place d'un cadre juridique plus transparent et sécurisant pour les investissements privés ; (iv) la contribution au renforcement et à la pérennisation des structures d'appui et de financement en faveur des MPME ; (v) la contribution à l'amélioration du cadre réglementaire et fiscal des MPME ; (vi) l'appui à l'élaboration de stratégies cohérentes susceptibles de provoquer la synergie entre les secteurs agricole et industriel grâce notamment au développement des PME/PMI spécialisées dans l'agro-industrie.
- Contribuer au renforcement des capacités institutionnelles y compris le développement des ressources humaines, et responsabilisation des bénéficiaires à tous les niveaux, notamment par : (i) la promotion du statut de la femme en vue de réduire les inégalités liées au genre, ainsi que l'établissement de l'égalité des chances et de traitement dans les faits ; (ii) le renforcement des capacités de gestion économique et l'instauration de la bonne gouvernance. L'assistance du système des Nations Unies privilégiera aussi :
  - \* le renforcement de la coordination et la mise en cohérence des politiques/programmes de développement,
  - \* le renforcement des capacités nationales dans le domaine de la formulation, de la mise en oeuvre et du suivi/évaluation des actions de développement,
  - \* l'harmonisation des stratégies de communication pour la mobilisation sociale et la responsabilisation des parties prenantes,
  - \* l'internalisation des recommandations des conférences mondiales, et enfin le développement des capacités d'intervention pour répondre aux situations d'urgence.

117. Les indicateurs sélectionnés pour assurer le suivi de l'exécution de l'UNDAF permettront par ailleurs d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations des conférences mondiales. Différentes enquêtes et autres mécanismes d'évaluation seront utilisés pour collecter les données et mettre à jour les informations.

**Ressources indicatives de l'UNDAF**

118. Le tableau indicatif des ressources programmables pour la période 1999-2003 est présenté ci-après :

**TABLEAU INDICATIF DES RESSOURCES PROGRAMMABLES 1998-2003**  
(en milliers de \$ EU)

AGENCES	MONTANT
PNUD	36.147
UNICEF	29.884
FNUAP	13.500
PAM	15.000
FIDA	6.900
FAO	p.m
BIT	p.m
OMS	4.728
FENU	8.000
TOTAL	114.159

UNICEF 1998-2002 : comprend les ressources générales (59,7%), Fonds supplémentaire annoncés (33,7%), et Fonds supplémentaires disponibles (6,7%)

OMS 1998-2001 : comprend le budget régulier et les ressources extra-budgétaires

FNUAP 1999 - 2003 : comprend les ressources propres et les fonds multi-bilatéraux

PNUD : dont 8.000 du GEF

PAM : valeur estimée de l'aide alimentaire (1999-2003)

**Mobilisation de ressources additionnelles pour l'UNDAF**

119. Les montants indicatifs, présentés dans le tableau précédent, qui ne peuvent pas pour l'instant être ventilés de manière précise entre les quatre objectifs, ne suffiront certainement pas eu égard aux besoins et à l'ampleur des actions à entreprendre. Une stratégie concertée et dynamique de mobilisation de ressources de la part des responsables de toutes les Agences du système des Nations Unies s'impose donc, comme cela a été déjà souligné dans les paragraphes précédents.

120. Le plaidoyer et la mobilisation concertée des ressources auprès des agences d'aide bilatérale traditionnelle et des agences d'aide multilatérale devraient aboutir à une plus grande disponibilité des aides publiques au développement notamment en faveur du développement humain et de la réduction de la pauvreté.

### ***Cadre institutionnel pour la gestion et le suivi de l'UNDAF***

**121.** Le coordonnateur résident du système des Nations Unies assure la direction de l'équipe de pays locale dans la coordination des programmes d'assistance fournies par le système des Nations Unies. Un bureau du Coordonnateur résident comprenant un Conseiller en DHD ainsi qu'un Assistant au programme assure la coordination et la cohérence des efforts de coopération par la mise en oeuvre harmonieuse de l'UNDAF. En particulier, il encouragera l'instauration effective de mécanismes et de plate-forme de consultation et facilitera la collaboration en matière de conception de programmes ainsi que dans leur gestion. Il sera aussi responsable de l'animation des actions de mobilisation des ressources. Il organisera et supervisera le suivi permanent et l'évaluation de l'UNDAF dans son ensemble et des programmes spécifiques y afférents. Les agences leaders de chaque groupe thématique constitueront avec le Coordonnateur résident une plate forme de coordination et de consolidation des actions de l'UNDAF (systèmes d'information, rapports des groupes thématiques, rapport annuel du Coordonnateur...).

**122.** L'équipe de pays comprendra en son sein tous les représentants résidents et directeurs d'agences des Nations Unies présentes sur terrain : PNUD, UNICEF, FNUAP, ONU/SIDA, PAM, OMS, FAO, BIT, ONUDI, Commission Nationale pour l'UNESCO, Banque mondiale et FMI. Sous la direction du Coordonnateur résident, l'équipe de pays a pour responsabilité de promouvoir la collaboration substantielle en matière de politique et de programmation entre les organisations membres du système dans l'application de l'UNDAF. Elle devra aussi accroître les opportunités d'une véritable gestion complémentaire et cohérente des activités opérationnelles de l'assistance.

**123.** L'équipe de pays assurera la direction collégiale du système des Nations Unies notamment en soutenant les commissions thématiques. Elle devra participer activement aux actions de suivi et d'orientation de l'UNDAF et des programmes spécifiques et servira également de comité d'approbation des interventions des Agences conformément aux objectifs de l'UNDAF.

**124.** Les commissions sectorielles seront maintenues ou réorganisées éventuellement en fonction des thèmes majeurs autour des domaines d'intervention tels que définis par l'UNDAF. Ces commissions auront essentiellement une mission de partage et d'échanges d'information afin de permettre la coordination et la consolidation de l'assistance apportée par le système dans les domaines de la programmation, de la stratégie, de la technologie et des ressources. Elles devront par ailleurs établir, mettre à jour et appliquer au cours de l'évaluation, des indicateurs d'impact de l'UNDAF et des programmes. Elles devront rédiger des rapports sur les progrès réalisés au niveau du domaine concerné. En appui technique à chaque agence des Nations Unies, elles créent un environnement favorable à la bonne exécution de l'UNDAF. En ce qui concerne en particulier la sécurité alimentaire, le document de la stratégie alimentaire "Horizon 2010" sera pris en compte dans le suivi de l'exercice UNDAF. Tout ceci devra être précisé et complété par des termes de référence plus élaborés tenant compte de la possibilité d'associer la société civile dans les activités de programmation et de suivi/évaluation.

**125.** Chaque agence des Nations Unies est responsable de la mise en oeuvre de son programme de coopération du pays et de la partie de l'UNDAF qui relève de son mandat.

# ANNEXES

## BASE DE DONNEES COMMUNE

Tendances des 5/10 dernières années

Indicateurs	Unité	Definition	Niveau		Année		Niveau		Année	Agence responsable	Source
			Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme			
<b>POPULATION ET SA STRUCTURE</b>											
Population totale			12 259 846	6 123 665	6 136 191	1993	14 222 410	7 090 727	7 131 683	1998	INSTAT
0-4			2 229 297	1 119 288	1 110 009	1993	2 691 105	1 364 274	1 326 831	1998	FNUAP
5-9			1 750 515	860 077	840 438	1993	1 976 827	991 712	985 111	1998	FNUAP
10-14			1 522 398	770 495	751 903	1993	1 606 314	811 487	794 827	1998	FNUAP
15-19			1 369 399	722 203	697 196	1993	1 489 571	752 955	736 617	1998	FNUAP
20-24			1 115 863	541 541	574 322	1993	1 341 577	658 342	683 235	1998	FNUAP
25-29			901 031	436 815	464 216	1993	1 089 462	529 444	560 019	1998	FNUAP
30-34			787 858	387 972	399 886	1993	876 016	425 360	450 656	1998	FNUAP
35-39			629 658	318 051	311 607	1993	763 454	376 676	386 778	1998	FNUAP
40-44			487 441	244 872	242 569	1993	607 304	307 201	300 103	1998	FNUAP
45-49			331 835	160 790	171 045	1993	466 967	234 611	232 357	1998	FNUAP
50-54			305 353	147 234	158 119	1993	314 897	152 060	162 847	1998	FNUAP
55-59			247 628	120 610	127 018	1993	286 985	137 263	149 722	1998	FNUAP
60+			581 370	293 707	287 663	1993	711 931	349 352	362 580	1998	FNUAP
Population âgée de 6 ans						1993	414 966	208 064	206 902	1998	FNUAP
Population âgée de 6-10 ans						1993	1 878 788	941 402	937 386	1998	FNUAP
Population âgée de 11-14 ans						1993	1 265 139	639 822	625 317	1998	FNUAP
Pourcentage de la population urbaine	%	Population résidente en milieu urbain	25				25			1993	FNUAP
Espérance de vie à la naissance	années	Nombre moyen d'années que vivrait un individu à sa naissance, si les taux de mortalité par âge courants persistaient	52,1			1993	54,9	53,9	55,7		FNUAP
<b>MORTALITE - FECONDITE</b>											
Taux de mortalité infantile (TMI)	p. 1000	Nombre de décès d'enfants de moins de 1 an durant une année donnée, pour 1000 naissances vivantes survenues durant la même année	93,0			1992	96,4			1997	FNUAP
Taux de mortalité infantile juvénile (TMM5)	p. 1000	Probabilité de décéder avant la cinquième anniversaire, pour 1000 naissances vivantes	152,5			1993	158,9			1997	FNUAP
Taux de mortalité maternelle (TMM)	p. 100000	Nombre de femmes qui meurent de causes liées à la grossesse, pour 100 000 naissances							596	1992	FNUAP
Indice synthétique de fécondité (ISF)		Nombre moyen de naissances vivantes que mettrait au monde une femme pendant ses années de procréation (15-49 ans), en se conformant au taux de fécondité par âge d'une année donnée			5,9	1992			5,6	1995	FNUAP
Taux de fécondité (15-19 ans)	‰	Nombre annuel de naissances pour 1000 femmes de 15-19 ans			157	1992			180	1997	FNUAP
Taux de croissance	%	Taux auquel l'effectif d'une population varie durant une année donnée par rapport à l'effectif de base, en fonction des naissances, des décès et de la migration nette survenus durant la même année					2,9			1993	FNUAP
Taux brut de natalité	p. 1000	Nombre annuel de naissances pour 1000 habitants					44,0				FNUAP
Taux brut de mortalité	p. 1000	Nombre annuel de décès pour 1000 habitants					14,0				FNUAP
<b>SANTÉ</b>											
% de population ayant accès à un service de santé	%	Pourcentage de population ayant recours à un service de santé					65,0			1997	OMS
Prévalence contraceptive méthodes modernes, 15-49ans	%	Pourcentage de femmes de 15-49 ans utilisant actuellement au moins une méthode moderne de contraception			3,5	1992			7,3	1997	FNUAP
% d'accouchements assistés par un personnel de santé	%	% d'accouchements assistés par un personnel de santé			57,0	1992			47,3	1997	OMS
Prévalence du VIH (%)	%	Pourcentage de population atteint de VIH	0,03			1992	0,07			1995	ONUSIDA
Insuffisance pondérale à la naissance	%	Pourcentage de naissances présentant un poids inférieur à 2,5kg à la naissance					7,40			1997	UNICEF

## BASE DE DONNEES COMMUNE

Tendances des 5/10 dernières années

Indicateurs	Unité	Définition	Niveau			Année	Niveau			Année	Agence responsable	Source
			Total	Homme	Femme		Total	Homme	Femme			
33	Insuffisance pondérale des enfants (0-35mois)	%	% d'enfants dont le rapport poids-âge se situe en-dessous de 2 écarts-types de la médiane NCHS-OMS	36,0		1992	40,0		1997	UNICEF	INSTAT	
34	Malnutrition aiguë modérée et sévère (0-35mois)	%	% d'enfants dont le rapport poids-taille se situe en-dessous de 2 écarts-types de la médiane NCHS-OMS	5,8	5,2	1992	7,4		1997	UNICEF	INSTAT	
35	Malnutrition chronique modérée et sévère (0-35mois)	%	% d'enfants dont le rapport taille-âge se situe en-dessous de 2 écarts-types de la médiane NCHS-OMS	47,0	53,4	1992	48,0		1995	UNICEF	INSTAT	
36	Prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes	%	% de femmes enceintes ayant un taux d'hémoglobine inférieur à 10mg/dl						1996	UNICEF	INSTAT	
37	Consommation de sel iodé au niveau national	%	Pourcentage de ménages consommant régulièrement du sel iodé	53,7		1996	89,9		1997	UNICEF	INSTAT	
38	% d'enfants de 0-11 mois complètement vaccinés	%	% d'enfants de 0-11 mois ayant reçu les doses valides de BCG, DTC3, Polio3, Rougeole	44,5	50,0	1995	41,0		1996	UNICEF	INSTAT/ MINSAN	
39	Nombre de nouveaux cas de Rougeole par an	%					16 935		1995	OMS	MINSAN	
40	Nombre de nouveaux cas de Polio myélite par an	%					17		1995	OMS	MINSAN	
41	Nombre de nouveaux cas de tétanos néonatal par an	%					7		1995	OMS	MINSAN	
42	% de femmes enceintes immunisées contre le tétanos	%	Pourcentage de femmes enceintes ayant reçu au moins deux doses de VAT			1992			1995	UNICEF	MINSAN	
43	Taux d'utilisation de la TPO	%	Pourcentage d'enfants de 0-58 mois ayant reçu, durant un épisode diarrhéique, un apport liquidien, une alimentation et un allaitement continus	29,3		1992	47,4		1997	UNICEF	INSTAT/ MINSAN	
44	Prévalence de la syphilis chez les femmes enceintes	%	Proportion de femmes enceintes de 15 à 24 ans vues en consultation prénatale, ayant fait l'objet d'un examen de sang et présentant une sérologie syphilitique positive						1996	OMS	MINSAN	
45	Prévalence de l'infection à VIH chez les femmes enceintes	%	Proportion de femmes enceintes de 15 à 24 ans vues en consultation prénatale, ayant fait l'objet d'un examen de sang et présentant une sérologie à VIH positive						1996	OMS	MINSAN	
46	Risque annuel d'infection de la tuberculose	%		1,5		1992	2,0		1994	OMS	MINSAN	
47	Nombre de Médecins p.1000 hab (secteur public)	p. 1000	Nombre de médecins du secteur public pour 1000 habitants	1,24		1990	1,35		1996	OMS	MINSAN	
48	Nombre de Paramédicaux p.1000 hab (secteur public)/ infirmiers	p. 1000	Nombre de paramédicaux du secteur public pour 1000 habitants	2,79		1990	2,72		1996	OMS	MINSAN	
49	% de femmes ayant fait régulièrement les 3 consultations prénatales	%	% de femmes ayant régulièrement les 3 consultations prénatales (7 période de référence)						1997	FNUAP	MINSAN	
50	% de femmes du milieu urbain ayant régulièrement les 3 consultations prénatales	%	% de femmes ayant régulièrement les 3 consultations prénatales (7 période de référence)						1997	FNUAP	MINSAN	
51	% de femmes du milieu rural ayant fait régulièrement les 3 consultations prénatales	%	% de femmes ayant régulièrement les 3 consultations prénatales (7 période de référence)						1997	FNUAP	MINSAN	
<b>EDUCATION</b>												
52	Taux d'alphabétisation des adultes	%	Pourcentage de la population de 15ans ou plus sachant lire et écrire (FGPH 1993)				47,0		1993	UNESCO	INSTAT	
53	% d'élèves inscrits dans le primaire	%	Pourcentage d'inscrits au primaire par rapport l'ensemble des inscrits du primaire et du secondaire	83,6		1991	85,0		1995	UNESCO	MINESEB	
54	Taux brut d'admission en 11ème	%	Pourcentage des nouveaux inscrits en 11ème, par rapport à la population de 6 ans	104,7	102,5	1990	95,4	90,8	1994	UNESCO	INSTAT/ MINESEB	
55	Taux brut de scolarisation dans le primaire	%	Pourcentage des enfants inscrits au primaire par rapport à la population de 6-10ans	105,2		1991	94,6		1995	UNESCO	INSTAT/ MINESEB	



## BASE DE DONNEES COMMUNE

Tendances des 5/10 dernières années

Indicateurs	Unité	Définition	Niveau			Année	Niveau			Année	Agence responsable	Source		
			Total	Homme	Femme		Total	Homme	Femme					
<b>DEPENSES PUBLIQUES / APP</b>														
81	Pourcentage des dépenses totales du Gouvernement central affectées au secteur Santé	%	Dépenses affectées au secteur santé/dépenses totales du Gouvernement	4,6						1997	PNUD	INSTAT		
82	Pourcentage des dépenses publiques en éducation	%	Dépenses affectées au secteur éducation (enseignement primaire et secondaire, enseignement technique, enseignement supérieur)/ dépenses totales du Gouvernement	9,40						1997	PNUD	INSTAT		
83	Pourcentage des dépenses totales du Gouvernement central affectées au secteur Education primaire	%	Dépenses affectées au secteur éducation/ dépenses du Gouvernement	5,60						1997	PNUD	INSTAT		
84	Pourcentage des dépenses totales du Gouvernement central affectées au secteur Enseignement technique et la formation professionnelle	%	Dépenses affectées au secteur enseignement technique et la formation professionnelle/dépenses du Gouvernement	1,09						1997	PNUD	INSTAT		
85	Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	%	Service de la dette (total des paiements d'intérêt et des remboursements du principal affecté au devises, biens ou services affilés aux dettes extérieures publiques, aux emprunts généraux par l'Etat, et aux dettes privées non garanties) par l'Etat, et aux dettes privées non garanties	28,8						1997	PNUD	INSTAT		
86	Aide publique au Développement par rapport au PIB	%	Somme nette de dons et prêts réalisés à des conditions de faveur par les institutions publiques des membres du CAD, de l'OCCE, de l'OPPEF ... comprenant la coopération technique et	7,8						1997	PNUD	INSTAT		
<b>HABITAT ET INFRASTRUCTURES</b>														
87	Pourcentage de population totale ayant accès à l'eau potable	%	Pourcentage de la population totale ayant accès à l'eau potable selon les critères définis par le MEH	15,8						1995	UNICEF	INSTAT		
88	Pourcentage de population urbaine ayant accès à l'eau potable	%	Pourcentage de population urbaine ayant accès à l'eau potable	68,4						1995	UNICEF	INSTAT		
89	Pourcentage de population rurale ayant accès à l'eau potable	%	Pourcentage de population rurale ayant accès à l'eau potable selon les critères définis par le MEH	21,2						1995	UNICEF	INSTAT		
90	Pourcentage de la population totale ayant accès à l'assainissement	%	Pourcentage de la population totale ayant accès à un système d'évacuation des excréta	41,4						1995	UNICEF	INSTAT		
91	Pourcentage de la population urbaine ayant accès à l'assainissement	%	Pourcentage de population urbaine ayant accès à un système d'évacuation des excréta	77,0						1995	UNICEF	INSTAT		
92	Pourcentage de la population rurale ayant accès à l'assainissement	%	Pourcentage de population rurale ayant accès à un système d'évacuation des excréta	28,5						1995	UNICEF	INSTAT		
93	Nombre d'habitants par pièce	hab	Nombre d'habitants par pièce	3,2						1995	FNUAP	INSTAT		
94	% de ménages utilisant le bois/charbon comme combustible	%	% de ménages utilisant le bois/charbon comme combustible	98,6						1992	FNUAP	INSTAT		
95	Nombre de kilomètres bitumés	km		5 472						1997	PAM	MTP		
96	Nombre de kilomètres secondaires (piste)	km		18 000						1997	PAM	MTP		
<b>ENVIRONNEMENT-AGRICULTURE-ALIMENTATION</b>														
97	Indice de la production agricole totale		Calculé selon la formule de Laspeyre et indiquant le niveau relatif du volume global de la production agricole et de l'évolution pour chaque année, par rapport à la période de référence	105						1997	FAO	MIAGRI		
98	Indice de production alimentaire totale		Calculé selon la formule de Laspeyre et indiquant le niveau relatif du volume des produits agricoles considérés comme comestibles et contrairement des éléments ruminifs. A noter que la base 100=1989-1991	107						1997	FAO	MIAGRI		
99	Indice de production agricole par habitant		base 100=1989-1991	83						1997	FAO	MIAGRI		
100	Indice production alimentaire par habitant		base 100=1989-1991	85						1997	FAO	MIAGRI		
101	Consommation de riz blanc	kg/hab/an		125,0						1985	115,0	1995	FAO	

## BASE DE DONNEES COMMUNE

Tendances des 5/10 dernières années

Indicateurs	Unité	Définition	Niveau			Année	Niveau			Année	Agence responsable	Source
			Total	Homme	Femme		Total	Homme	Femme			
102	kg/hab/an		15,5			1985	12,5			1995	FAO	
103	kg/hab/an						0,8			1995	FAO	
104	1000ha						1 374			1997	FAO	MinAGRI
105	kg/ha						1 994			1997	FAO	MinAGRI
106	1000t						2 740			1997	FAO	MinAGRI
107	1000ha						1 180			1997	FAO	MinAGRI
108	kg/ha						2 168			1997	FAO	MinAGRI
109	1000t						2 558			1997	FAO	MinAGRI
110	1000 têtes						10 320			1997	FAO	ELEVAGE
111	%						23,0			1997	FAO	MEF
112	%		39,0			1991				1997	FAO	MinENV
113	ha						300 000			1997	FAO	MEF
<b>COMMUNICATION</b>												
114	p. 1000									1992	PNUD	INSTAT
115	p. 1000									1992	PNUD	INSTAT
116												
117	p. 100000									1998	PNUD	MinJUS

Nombre de personnes en détention préventive par rapport à 100 000 habitants

## PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT (UNDAF)

### OBJECTIF COMMUN PRINCIPAL :

**Promouvoir et contribuer à un Développement Humain Durable de Madagascar, en visant la réduction de la pauvreté à travers la réalisation d'objectifs communs spécifiques**

**OBJECTIF COMMUN SPECIFIQUE 1 : Contribuer à l'accès de toutes les couches de la population à une nourriture adéquate et suffisante par une augmentation forte de la production vivrière**

Conférences mondiales et conventions : - thèmes principaux et plan d'actions	Problèmes prioritaires	Objectifs de coopération du système des Nations Unies	Activités principales soutenues par le système des Nations Unies
<p>1. <b>Déclaration de Rome (novembre 1996)</b> sur la Sécurité alimentaire et le plan d'action du Sommet Mondial de l'Alimentation</p> <p>2. <b>SMA, SDS, CIPD, CME</b></p> <p>- Développement économique et social</p> <p>3. <b>SMA, CIPD, CB, SME</b></p> <p>- Eradication de la pauvreté et accès à la nourriture adéquate et suffisante</p> <p>4. <b>SMA, CNUED, CME</b></p> <p>- Croissance durable de la production agricole</p> <p>5. <b>SMA</b></p> <p>- Contribution du commerce international au renforcement de la sécurité alimentaire</p> <p>- Préparation, prévention et riposte aux situations d'urgence</p> <p>6. <b>SMA, SME, CNUED</b></p> <p>- Utilisation optimale de l'investissement pour appuyer les ressources humaines, la production durable et le développement rural</p> <p>7. <b>9PGT, CIPD, Femmes, SMA, SME</b></p> <p>- Nutrition</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Incohérence et vicissitudes en matière de politique et d'organisation de la production et des marchés rendant la commercialisation des produits agricoles peu performante et irrégulière</li> <li>- Insécurité des biens et des personnes démotivait le producteur</li> <li>- Déficience des infrastructures de base nécessaires au développement de la production, notamment les voies de desserte et de communications, ainsi que les réseaux d'irrigation</li> <li>- Lacunes et faiblesses des institutions de soutien au développement</li> <li>- Inadéquation de la politique foncière rendant difficile l'accès des producteurs à la propriété ou à un mode de faire valoir suffisamment sécurisant</li> <li>- Détérioration de l'environnement liée à des facteurs internes (pression démographique, fragilité des écosystèmes et des sols, pratique traditionnelle inadaptée et ruineuse</li> <li>- Dégradation continue et rapide de l'environnement</li> <li>- Insuffisance des politiques en matière d'énergies nouvelles et renouvelables</li> <li>- Insuffisance de la production agricole et alimentaire face à l'accroissement démographique</li> <li>- Faiblesse ou manque de revenus des ménages rendant difficile leur accès à une nourriture en quantité et en qualité suffisantes</li> <li>- Dégradation de la situation alimentaire de façon globale</li> <li>- Insuffisante prise en compte du rôle du secteur industriel et technologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au développement durable de la production agricole et en particulier du secteur vivrier</li> <li>- Accroître les revenus et accès aux produits alimentaires</li> <li>- Améliorer la productivité des facteurs de production dans un contexte de préservation de l'environnement et des ressources naturelles</li> <li>- Appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies cohérentes susceptibles de provoquer la synergie entre les secteurs agricole et industriel</li> <li>- Assurer la poursuite des politiques et l'adoption des méthodes participatives durables de développement alimentaire, agricole, halieutique, forestier et rural dans les régions à potentiel élevé comme dans celles à faible potentiel</li> <li>- Mettre l'accent sur le caractère multi-fonctionnel de l'agriculture qui permet d'assurer des approvisionnement alimentaires adéquats et fiables au niveau des ménages, ainsi qu'au niveau national, régional et mondial</li> <li>- Améliorer le système d'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la sécurisation foncière</li> <li>- Appui à l'amélioration des infrastructures hydro-agricoles, routières et autres voies de communication</li> <li>- Appui à la recherche et à la vulgarisation agricoles</li> <li>- Renforcement et élargissement du programme de nutrition communautaire</li> <li>- Appui au développement des micro-projets et d'autres activités génératrices des revenus agricoles</li> <li>- Appui au développement des PME/PMI spécialisées dans l'agro-industrie</li> <li>- Appui au développement de l'épargne rurale</li> <li>- Poursuite du PE2 :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Priorité au programme « Bassins-versants et gestion de terroir »</li> <li>o Gestion du patrimoine de biodiversité et des ressources marines et côtières</li> </ul> </li> <li>- Amélioration du système de collecte de traitement et de diffusion des informations statistiques agricoles</li> </ul> <p><b>Agences intervenant :</b></p> <p>PNUD, FAO, PAM, FIDA, BIT, BM, UNICEF, FENU, OMS, ONUDI</p>

**OBJECTIF COMMUN SPECIFIQUE 2 : Contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie de la population particulièrement des groupes vulnérables notamment par l'accès aux services sociaux de base**

**2.1. Survie et développement de l'enfant/santé et bien-être de la femme, des hommes et des jeunes / Santé de la reproduction**

Conférences mondiales et conventions : - thèmes principaux et plan d'actions	Problèmes prioritaires	Objectifs de coopération du système des Nations Unies	Activités principales soutenues par le système des Nations Unies
<p>1. 9PGT,CIPD,SDS,,SME</p> <p>- Survie et développement de l'enfant</p> <p>2. 9PGT,CIPD, Femmes</p> <p>- Santé et bien-être de la femme / Santé de la reproduction</p> <p>3. 9PGT,CIPD,SME</p> <p>- Lutte contre les maladies</p> <p>4. 9PGT, CIPD</p> <p>- MST / SIDA</p> <p>5. 9PGT,CIPD,Femmes,SMA, SME</p> <p>- Nutrition</p> <p>6. 9PGT,SDS</p> <p>- Réforme du secteur santé</p> <p>7. 9PGT,CIPD,Femmes, SDS,SMA,SME</p> <p>- Equité, participation communautaire</p>	<p>Mortalité élevée des enfants</p> <p>- Insuffisance de l'implication des hommes</p> <p>- Faible accès aux services de santé</p> <p>- Taux élevé de malnutrition chronique et aiguë</p> <p>- Forte mortalité maternelle</p> <p>- Faible accès aux services de santé</p> <p>- Insuffisance de la prise en charge de SRA</p> <p>- Forte fécondité</p> <p>- Mauvais état nutritionnel des mères</p>	<p>- Réduire les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p> <p>- Réduire le taux de mortalité maternelle ( % )</p> <p>- Améliorer l'accès aux services de santé dont la santé de reproduction</p> <p>- Réduire la malnutrition modérée et sévère des enfants de moins de 5 ans</p> <p>- Améliorer l'état nutritionnel des femmes</p>	<p>- Offrir des services de santé de reproduction spécifiques aux jeunes</p> <p>- Améliorer les disponibilités des services dans les zones enclavées</p> <p>- Renforcer les capacités techniques du personnel à tous les niveaux</p> <p>- Entreprendre des actions IEC en matière de nutrition</p> <p>- Améliorer le suivi et la promotion de la croissance des enfants de moins de 5 ans</p> <p>- Prendre en charge des enfants malnutris au niveau des programmes de nutrition communautaire et des structures sanitaires</p> <p>Agences intervenant : UNICEF, OMS, FNUAP, BM, ONUSIDA, PAM</p>

**2.2. Lutte contre les maladies MST / SIDA et autres maladies (tèpre, tuberculose, peste...)**

Conférences mondiales et conventions : - thèmes principaux et plan d'actions	Problèmes prioritaires	Objectifs de coopération du système des Nations Unies	Activités principales soutenues par le système des Nations Unies
<p>1. 9PGT,CIPD, SDS,,SME</p> <p>- Survie et développement de l'enfant</p> <p>2. 9PGT,CIPD, Femmes</p> <p>- Santé et bien-être de la femme / Santé de la reproduction</p> <p>3. 9PGT, CIPD,SME</p> <p>- Lutte contre les maladies</p> <p>4. 9PGT, CIPD</p> <p>- MST / SIDA</p>	<p>Faible accès aux services de santé</p> <p>- Insuffisance de la prise en charge des MST et des autres maladies transmissibles</p> <p>- Faible niveau d'instruction</p>	<p>- Réduire les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p> <p>- Réduire le taux de mortalité maternelle ( % )</p> <p>- Améliorer l'accès aux services de santé dont la santé de reproduction</p> <p>- Réduire la malnutrition modérée et sévère des enfants de moins de 5 ans</p>	<p>- Former le personnel de santé des secteurs publics et privés à la prise en charge correcte des maladies prioritaires et de MST</p> <p>- Intensifier les actions en matière d'IEC et mobilisation sociale qui associent les ONG et communautés (promotion de la santé)</p> <p>Agences intervenant : ONUSIDA, BM, BIT, FNUAP, OMS, PNUD, UNESCO, UNICEF</p>

2.3. Accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement

Conférences mondiales et conventions : - thèmes principaux et plan d'actions	Problèmes prioritaires	Objectifs de coopération du système des Nations Unies	Activités principales soutenues par le système des Nations Unies
<p>1. CNUED, CIPD, SDS, Consultation globale, EteE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réformes du secteur eau – assainissement</li> </ul> <p>2. CIPD, SDS, Femmes, CG, EteE, CNUED, Habitat II, SDS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equité / Participation communautaire</li> </ul> <p>3. CNUED, CG, EteE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transfert de technologie</li> </ul> <p>4. CNUED, CG, EteE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des stratégies de conservation et de gestion des ressources naturelles</li> </ul> <p>5. CNUED, CIPD, CG, EteE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition de modes de production et schémas de consommation viables</li> </ul> <p>6. CIPD, CNUED, CG, EteE, Habitat II, SDS, SME</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de stratégies sectorielles en matière d'AEP</li> </ul> <p>7. CNUED, CIPD, CG, EteE, Habitat II, SME</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible accès à l'eau potable et à l'assainissement</li> <li>- Inadéquation de la politique d'habitat</li> <li>- Développement non maîtrisé de l'urbanisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à l'augmentation de la couverture en eau potable de (25%)</li> <li>- Contribuer à l'augmentation de la couverture en structure hygiénique d'élimination d'excrétas et en assainissement de (14%)</li> </ul>	<p>Activités principales soutenues par le système des Nations Unies</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer les réalisations/réhabilitations de points d'eau qui tiennent compte de technologies appropriées et à maintenance communautaires</li> <li>- Renforcer les capacités techniques d'intervention des différents opérateurs du secteur</li> <li>- Mener une campagne de plaidoyer pour obtenir une augmentation des contributions d'investissement en faveur du secteur eau</li> <li>- Contribuer à l'augmentation de système de latrines et d'assainissement du milieu</li> <li>- Mettre en place les outils d'IEC de façon à promouvoir une meilleure hygiène individuelle et collective</li> <li>- Appuyer la mise en oeuvre des systèmes de suivi des secteurs</li> </ul> <p>Agences intervenant :</p> <p>OMS, UNICEF, PNUD, BM</p>

2.4. Accès universel et équitable à l'éducation

Conférences mondiales et conventions : - thèmes principaux et plan d'actions	Problèmes prioritaires	Objectifs de coopération du système des Nations Unies	Activités principales soutenues par le système des Nations Unies
<p>1. CONFITEA V, Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, SDS, Femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité institutionnelle</li> </ul> <p>2. CONFITEA V, SDS, Jomtien</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des partenariats</li> </ul> <p>3. CIPD, CONFITEA V, SME, EPT, Femmes, Conférence mondiale sur les besoins éducatifs spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élargissement des moyens et du champ de l'éducation fondamentale</li> </ul> <p>4. CIPD, CONFITEA V, EPT, Femmes, SALAMANQUE, SDS, SME</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès universel et équitable à l'éducation</li> </ul> <p>5. CONFITEA V, EPT, SALAMANQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réussite de l'apprentissage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible taux de scolarisation</li> <li>- Faiblesse du budget d'éducation notamment en ce qui concerne l'enseignement primaire</li> <li>- Faible efficacité interne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'accès et la rétention au niveau du primaire et du secondaire</li> <li>- Contribuer à la réduction du taux d'analphabétisme, notamment des femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser, informer et responsabiliser les communautés locales</li> <li>- Renforcer l'encadrement et la capacité de gestion pédagogique, administrative et financière</li> <li>- Élargir les programmes de cantine scolaire dans les régions où la rétention est faible</li> <li>- Renforcer le plaidoyer en vue de l'augmentation du budget alloué à l'éducation notamment au primaire</li> <li>- Entreprendre des activités d'alphabétisation fonctionnelle</li> <li>- Améliorer et augmenter la capacité d'accueil des infrastructures scolaires</li> </ul> <p>Agences intervenant :</p> <p>UNESCO, OMS, UNICEF, PNUD, FNUAP, BM, PAM</p>

2.5. Mise en place d'un système efficace de formation professionnelle pour répondre aux besoins du système productif

Conférences mondiales et conventions : - thèmes principaux et plan d'actions	Problèmes prioritaires	Objectifs de coopération du système des Nations Unies	Activités principales soutenues par le système des Nations Unies
<p>1. CIPD, SDS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Esprit de solidarité, de partenariat, et de coopération à tous les niveaux</li> <li>- Lutte contre la pauvreté</li> <li>- Gestion de l'environnement</li> </ul> <p>2. CIPD, SDS, Conférence des droits de l'homme, Femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Équité et égalité de chance</li> <li>- Population, croissance, économique soutenue, DHD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inadéquation de la formation / emploi</li> <li>- Inefficacité de la politique de la formation professionnelle et absence de politique de l'emploi</li> <li>- Insuffisance de la capacité de création d'emploi</li> <li>- Taux de sous-emploi élevé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à favoriser la réalisation du plein emploi et à donner à tous la possibilité de s'assurer des moyens de subsistance sûrs et durables</li> <li>- Contribuer à l'adaptation du programme de la formation professionnelle aux besoins du monde professionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la formulation de la politique nationale de l'emploi et de sa mise en oeuvre</li> <li>- Promouvoir et consolider le développement des micro-entreprises</li> <li>- Ader le Gouvernement à i) renforcer les organismes de formation existants et assurer leur extension au niveau national ii) assurer la participation des partenaires sociaux.</li> </ul> <p>Agences intervenant :</p> <p>OMS, PNUD, UNESCO, ONUDI, BIT</p>

**OBJECTIF COMMUN SPECIFIQUE 3** : Contribuer au développement des activités génératrices d'emploi et de revenus par l'appui au développement du secteur privé en favorisant l'accès aux services des structures d'appui et aux micro-crédits

**3.1. Amélioration des revenus / Appui au secteur privé**

Conférences mondiales et conventions : - thèmes principaux et plan d'actions	Problèmes prioritaires	Objectifs de coopération du système des Nations Unies	Activités principales soutenues par le système des Nations Unies
<p><b>1. CIPD, SDS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Esprit de solidarité, de partenariat, et de coopération à tous les niveaux</li> <li>- Lutte contre la pauvreté</li> <li>- Gestion de l'environnement</li> <li>- Amélioration des revenus</li> <li>- Dynamisation des secteurs productifs</li> </ul> <p><b>2. CIPD, SDS, Conférences des droits de l'homme, Femmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equité et égalité de chance</li> <li>- Population, croissance, économique soutenue, DHD</li> </ul> <p><b>3. Conventions de l'OIT</b></p> <p><b>4.SMA, Sommet Mondial de l'Alimentation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur privé insuffisamment organisé</li> <li>- Problèmes d'emplois et de génération de revenus de plus en plus aigus</li> <li>- Inadéquation entre le poids du secteur informel, son dynamisme et sa marginalisation par rapport à un cadre institutionnel moderne</li> <li>- Instruments financiers inexistant et ou inadaptés aux moyennes, petites et micro-entreprises MPME</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la restructuration du secteur privé et à sa dynamisation notamment en ce qui concerne les MPME et les PMI</li> <li>- Contribuer à l'amélioration des revenus par la promotion de l'initiative privée et de l'auto-emploi</li> <li>- Favoriser l'intégration du secteur informel dans la politique de l'emploi</li> <li>- Favoriser de façon spécifique l'accès des MPME au crédit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer les actions relatives à la conception des mesures incitatives pour le secteur privé</li> <li>- Aider à la mise en place de mécanismes simples et efficaces pour lutter contre les pratiques anti-concurrentielles</li> <li>- Appuyer la création d'emplois pour les groupes sociaux sensibles</li> <li>- Aider à la diversification des activités génératrices de revenus</li> <li>- Aider à la promotion de l'approche HIMO pour l'amélioration de la situation des revenus et de l'emploi</li> <li>- Contribuer au renforcement et à la pérennisation des structures d'appui et de financement en faveur des MPME et des PMI</li> <li>- Contribuer à l'amélioration du cadre réglementaire et fiscal des MPME et des PMI</li> </ul> <p>Agences intervenant :</p> <p>PNUD, ONUDI, BIT, BM</p>

**OBJECTIF COMMUN SPECIFIQUE 4** : Contribuer au renforcement des capacités institutionnelles y compris le développement des ressources humaines, et responsabilisation des bénéficiaires à tous les niveaux

**4.1. Equité et égalité des chances**

Conférences mondiales et conventions : - thèmes principaux et plan d'actions	Problèmes prioritaires	Objectifs de coopération du système des Nations Unies	Activités principales soutenues par le système des Nations Unies
<ul style="list-style-type: none"> <li>1. SDS, CIPD, Conférences des droits de l'homme, Femmes, SME, Gouvernance</li> <li>- Esprit de solidarité, de partenariat, et de coopération à tous les niveaux</li> <li>- Lutte contre la pauvreté</li> <li>- Gestion de l'environnement</li> <li>- Equité et égalité de chance</li> <li>- Population, croissance, économique soutenue, DHD</li> <li>- Gouvernance</li> <li>- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</li> <li>- Convention des droits de l'enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvaise répartition des fruits de la croissance économique</li> <li>- Gouvernance inappropriée</li> <li>- Faiblesse de la participation de la femme au processus de décision et de développement</li> <li>- Faible niveau d'instruction des populations défavorisées surtout en milieu rural</li> <li>- Discrimination et/ou manque de protection de certains groupes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la femme en vue de réduire les inégalités liées au genre</li> <li>- Etablir l'égalité des chances et de traitement dans les faits</li> <li>- Renforcer les capacités de gestion économique</li> <li>- Appuyer à l'instauration de la bonne gouvernance</li> <li>- Promotion et protection des droits de l'enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités techniques des parties prenantes en plaidoyer en approche genre</li> <li>- Aider à l'application effective des textes relatifs aux droits de la femme en conformité avec les termes de la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes</li> <li>- Appuyer le gouvernement dans la finalisation et l'adoption du plan national en faveur de la femme</li> <li>- Intégrer les critères du DHD dans la conception du PIP</li> <li>- Appuyer à la coordination des aides extérieures</li> <li>- Promouvoir l'état de droit</li> <li>- Appuyer à la décentralisation</li> <li>- Renforcer la société civile, le secteur privé, les ONG dans la participation à la vie sociale et économique</li> <li>- Renforcer l'opérationnalisation du tripartisme à Madagascar</li> <li>- Intensifier le plaidoyer pour le renforcement et l'opérationnalisation de la législation et des normes</li> <li>- Renforcer la supervision de la protection de l'enfant</li> </ul>
			<p><b>Agences intervenant :</b></p> <p>ONUSIDA, OMS, UNICEF, PNUD, FNUAP, BIT, BM</p>

4.2. Capacités institutionnelles

<b>Conférences mondiales et conventions :</b> - thèmes principaux et plan d'actions	<b>Problèmes prioritaires</b>	<b>Objectifs de coopération du système des Nations Unies</b>	<b>Activités principales soutenues par le système des Nations Unies</b>
1. CIPD, SDS - Esprit de solidarité, de partenariat et de coopération à tous les niveaux 2. Conférence des droits de l'homme, CIPD, SDS social, Femmes, Gouvernance Equité et égalité de chance 3. Conférence des droits de l'homme, CIPD, SDS social, Femmes Population, croissance économique soutenue, développement durable 4. Conférence des droits de l'homme, CIPD, SDS Lutte contre la pauvreté	- Coordination inefficace des actions de développement ne permettant pas l'allocation optimale des ressources et la maximisation des impacts des actions entreprises notamment dans <ul style="list-style-type: none"> <li>o le domaine économique et social</li> <li>o la lutte contre la pauvreté</li> <li>o l'amélioration de la situation nutritionnelle de la population</li> </ul> - Faiblesse des capacités des Ministères techniques à formuler des politiques sectorielles cohérentes et à les traduire en termes de programmes et d'actions concrètes tenant compte des objectifs prioritaires définis	- Contribuer au renforcement de la coordination et à la mise en cohérence des politiques/programmes de développement - Contribuer au renforcement des capacités nationales dans le domaine de la formulation, mise en oeuvre, évaluation, suivi des actions de développement	- Aider à la formulation/mise en oeuvre des politiques nationales sectorielles et en matière des réformes administratives notamment en réponse à la mobilité du personnel - Contribuer à la définition de programme de formation - Renforcer le système d'information au niveau des secteurs dans le domaine de la collecte, l'analyse et la dissémination des données nécessaires à la prise de décision <b>Agences intervenant :</b> ONUSIDA, OMS, UNICEF, PNUD, FNUAP, UNESCO, BIT

4.3. Mobilisation sociale et participation communautaire

<b>Conférences mondiales et conventions :</b> - thèmes principaux et plan d'actions	<b>Problèmes prioritaires</b>	<b>Objectifs de coopération du système des Nations Unies</b>	<b>Activités principales soutenues par le système des Nations Unies</b>
Toutes les conférences - Esprit de solidarité, de partenariat et de coopération à tous les niveaux - Information, communication, participation - Equité et égalité de chance	- Faiblesse des actions en matière d'information, éducation et communication (IEC) ne permettant pas d'améliorer les performances des actions entreprises dans les domaines de : <ul style="list-style-type: none"> <li>o la survie et le développement de l'enfant</li> <li>o la santé et le bien-être de la femme</li> <li>o la santé de la reproduction</li> <li>o la lutte contre les maladies, les MST-SIDA et les autres maladies transmissibles</li> <li>o l'eau et l'assainissement</li> <li>o l'éducation</li> <li>o l'environnement</li> </ul>	- Contribuer à l'harmonisation des stratégies de communication pour la mobilisation sociale et la responsabilisation des parties prenantes - Contribuer à une internalisation des recommandations des conférences mondiales	- Concevoir et mettre en oeuvre des programmes concertés de plaidoyer et d'information - Identifier et exploiter les meilleures voies modernes et traditionnelles pour réaliser les programmes de communication - Harmoniser les modules de formation en techniques de communication et de responsabilisation communautaire - Harmoniser le suivi des impacts des mesures diffusées <b>Agences intervenant :</b> ONUSIDA, OMS, UNICEF, PNUD, FNUAP, PNUD, CINU, FAO, BIT

## 4.4. Préparation / Prévention et riposte aux situations d'urgence

Conférences mondiales et conventions : - thèmes principaux et plan d'actions	Problèmes prioritaires	Objectifs de coopération du système des Nations Unies	Activités principales soutenues par le système des Nations Unies
Catastrophes naturelles, SDS, SMA, CNUED, - Gestion des catastrophes	- Absence de politique de gestion des situations d'urgence face à la récurrence des situations de sécheresse, des cyclones et de l'invasion acridienne	- Contribuer au développement des capacités d'intervention pour répondre aux situations d'urgence	- Assister le gouvernement dans l'élaboration et l'adoption d'une politique nationale de gestion des catastrophes naturelles, de préparation et de réaction à ces catastrophes naturelles et autres situations d'urgence - Mettre sur pied des projets de développement qui contribuent à l'atténuation les effets des catastrophes naturelles notamment dans les zones à risque - Encourager une politique de stockage au niveau familial / communautaire - Contribuer à l'intégration de la dimension de gestion d'urgence dans les politiques nationales / sectorielles  Agences intervenant : PNUD, UNICEF, FNUAP, BIT, FAO, PAM, BM

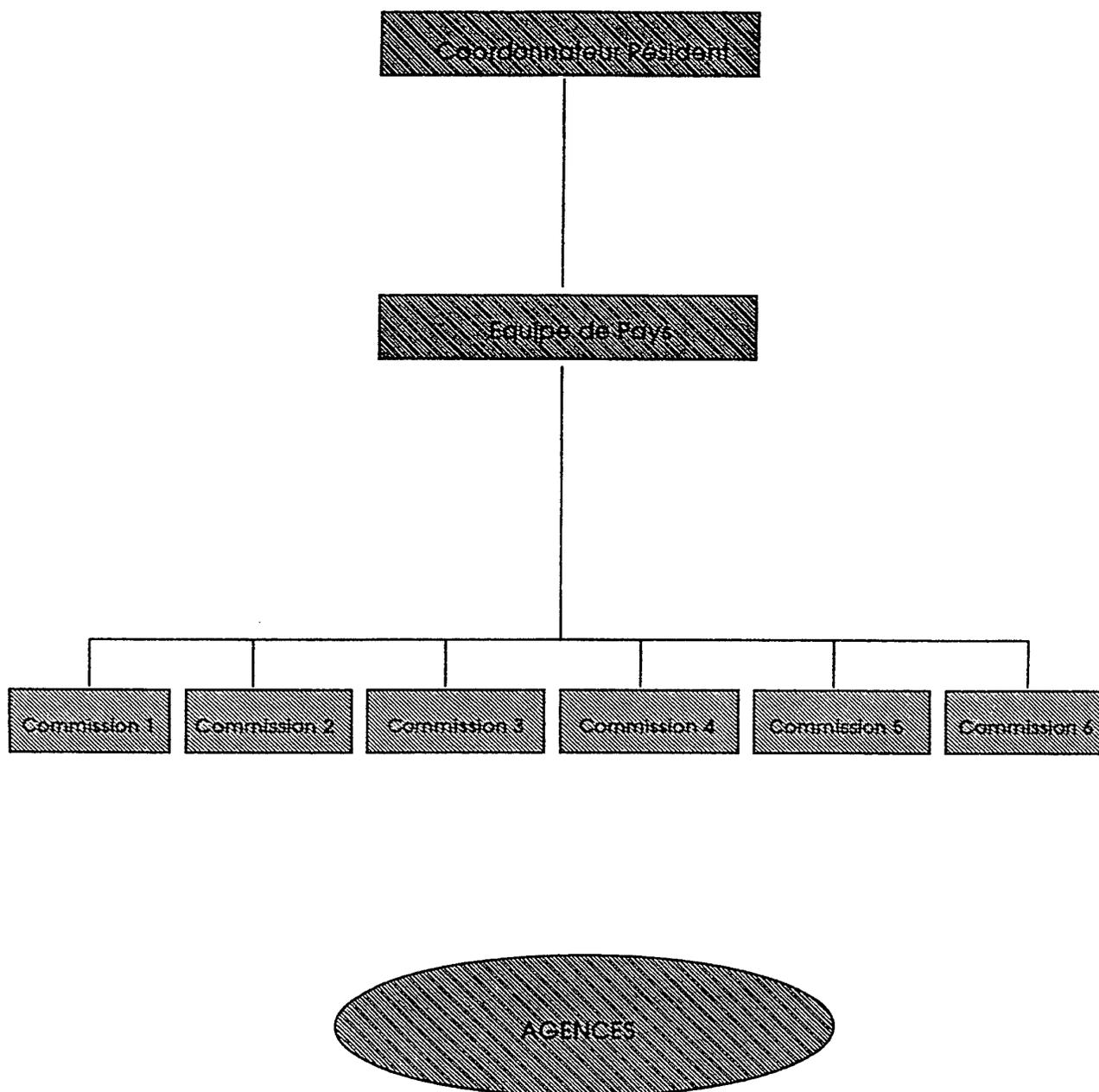
**Note :**

- CG : Consultation générale  
 CIPD : Conférence internationale sur la population et le développement : le Caire, 1994  
 CNUED : Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement : Rio de Janeiro, 1992  
 CONFITEA V : 5<sup>ème</sup> Conférence internationale sur l'éducation des adultes : Hambourg, 1997  
 EetE : Eau et environnement  
 EPT : Conférence mondiale sur l'éducation pour tous : Jomtien, 1990  
 Femmes : 4<sup>ème</sup> Conférence mondiale sur les femmes : Beijing, 1995  
 Habitat II : Sommet ville et cité : Istanbul, 1996  
 9PGT : 9<sup>ème</sup> Programme général de travail  
 SALAMANQUE : Conférence mondiale sur les besoins éducatifs spéciaux : Salamanque, 1994  
 SDS : Sommet mondial pour le développement social : Copenhague, 1995  
 SMA : Sommet mondial de l'alimentation : Rome, 1996  
 SME : Sommet mondial pour les enfants : New York, 1990

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

OBJECTIFS	INDICATEURS DE SUIVI
<p><b>OBJECTIF COMMUN PRINCIPAL :</b>  <i>Promouvoir et contribuer à un Développement Humain Durable de Madagascar, en visant la réduction de la pauvreté à travers la réalisation d'objectifs communs spécifiques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PIB per capita</li> <li>- Indicateur de développement humain</li> <li>- Indicateur sexospécifique de développement humain</li> <li>- Indicateur de pénurie de capacité</li> <li>- Indicateur de participation féminine</li> <li>- % Population vivant en dessous du seuil de pauvreté</li> <li>- Taux de croissance économique</li> <li>- Taux de mortalité infantile</li> <li>- Taux de mortalité des moins de 5 ans</li> <li>- Taux de mortalité maternelle</li> </ul>
<p><b>OBJECTIF COMMUN SPECIFIQUE 1 :</b> Contribuer à l'accès de toutes les couches de la population à une nourriture adéquate et suffisante par une augmentation forte de la production vivrière</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indice de la production alimentaire totale (annuel)</li> <li>- Indice de la production alimentaire totale par habitant (annuel)</li> <li>- Taux d'insuffisance pondérale (modérée et sévère) des moins de 5 ans (triennal)</li> <li>- Consommation de riz blanc par tête d'habitant (annuel)</li> <li>- Consommation de viande par tête d'habitant (annuel)</li> <li>- Kilo de calories consommées par jour par tête d'habitant</li> </ul>
<p><b>OBJECTIF COMMUN SPECIFIQUE 2 :</b> Contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie de la population particulièrement des groupes vulnérables notamment par l'accès aux services sociaux de base</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux brut d'admission (annuel)</li> <li>- Taux de complétion primaire (annuel)</li> <li>- Nombre de participants aux séances d'alphabétisation (annuel)</li> <li>- Pourcentage des médicaments essentiels disponibles dans un échantillon de services isolés (triennal)</li> <li>- Pourcentage des accouchements pratiqués par un personnel qualifié (annuel)</li> <li>- Pourcentage des enfants moins de 1 an complètement vaccinés (annuel)</li> <li>- Pourcentage de population ayant accès à l'eau potable (annuel)</li> <li>- Pourcentage de population ayant accès à l'assainissement (triennal)</li> <li>- Evolution annuelle du budget national alloué aux services sociaux de base</li> <li>- Evolution annuelle de l'APD allouée aux services sociaux de base</li> <li>- Pourcentage des formations sanitaires offrant des services intégrés de santé de reproduction (annuel)</li> <li>- Pourcentage des formations sanitaires offrant des services intégrés de santé de reproduction aux jeunes (annuel)</li> <li>- Accès aux services de santé de base</li> <li>- Document politique nationale d'emploi approuvé et des mécanismes de suivi de l'emploi productif opérationnel (annuel)</li> <li>- Convention 122 ratifiée (annuel)</li> <li>- Nombre des emplois créés au niveau national (biennal)</li> <li>- Nombre des organismes de formation professionnelle (biennal)</li> <li>- Nombre des partenaires sociaux impliqués aux différentes étapes d'adaptation du programme de formation professionnelle (annuel)</li> <li>- Taux de prévalence du VIH 1 (annuel)</li> <li>- Taux de prévalence contraceptive</li> </ul>
<p><b>OBJECTIF COMMUN SPECIFIQUE 3 :</b> Contribuer au développement des activités génératrices d'emplois et de revenus par l'appui au développement du secteur privé et en favorisant l'accès aux services des structures d'appui et aux micro-crédits</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de chômage (annuel)</li> <li>- Taux de sous-emploi annuel</li> <li>- Nombre de MPME et des PMI créées (annuel)</li> </ul>
<p><b>OBJECTIF COMMUN SPECIFIQUE 4 :</b> Contribuer au renforcement des capacités institutionnelles y compris le développement des ressources humaines, et responsabilisation des bénéficiaires à tous les niveaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes formées au sein des secteurs (annuel)</li> <li>- Plans de formation disponible et mis en oeuvre</li> <li>- Politiques sectorielles disponibles et mises en oeuvre</li> </ul>

## CADRE INSTITUTIONNEL POUR LA GESTION ET LE SUIVI DE L'UNDAF



# MADAGASCAR LES DIX ETAPES DE L'UNDAF/ CALENDRIER DE TRAVAIL

## ANNEXE 5

Revue des mesures prises par les autorités nationales par rapport aux engagements des Conférences Mondiales et mandats des agences

1

- a) Chaque agence prépare une matrice montrant les mesures positives et négatives, la transmet au Secréariat de l'UNDAF afin de produire un projet de matrice synthétique.
- b) A l'occasion d'une réunion de recherche de consensus, l'équipe pays finalise la matrice.

**Echéances**  
a- 26 / 11  
b- 15/12 (1 jour)

### Démarrage du Processus de consultation

1. L'équipe pays NU prépare une note d'information commune sur l'UNDAF qu'elle utilise dans ses consultations avec les autorités nationale et ses partenaires et qu'elle diffuse largement.
2. L'équipe pays NU organise, sous l'animation du Coordonnateur Résident, une rencontre avec le PM pour l'informer du démarrage du processus de UNDAF ; des buts de cet outil, de sa place dans le processus de la Réforme des NU; et du rôle que les pays pilotes y compris Madagascar jouent dans le lancement de cet outil.
3. Chaque agence entame un processus d'information et de sensibilisation de ses partenaires nationaux ( des départements ministériels etc...) ce processus sera maintenu au long de l'exercice UNDAF.

2

La rencontre avec le PM a été suivie d'une correspondance pour confirmer que l'équipe pays souhaite le soutien du gouvernement pour l'exercice UNDAF.

**Echéances**  
a- 15/01/98  
b- 20/01/98

3

- a)- Chaque agence, sur la base de la liste core des indicateurs des Conférences Mondiales et du jeu des indicateurs locaux, fournit une Liste d'indicateurs au Secréariat de l'UNDAF.
- b)- Le Secréariat met en place la base commune de données
- c)- Les commissions thématiques préparent les documents d'analyse de la situation et des leçons stratégiques

**Echéances**  
a- 15/01/98  
b- 20/01/98

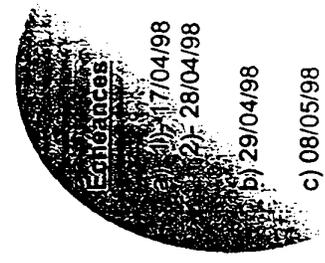
4

L'équipe du pays constitue un comité de rédaction de l'UNDAF composé des points focaux des agences (PNUD, FNUAP, PAM, UNICEF, BIT, OMS, FAO, ONUSIDA, COMNAT/UNESCO). Ce comité se réunit en retraite au cours de laquelle il : i) prépare le BCP; ii) établit la base commune de données; iii) interprète les données et définit une liste des problèmes prioritaires.

**Echéances**  
30/03/98

Préparation du Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement :

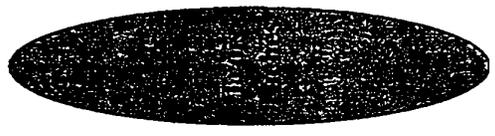
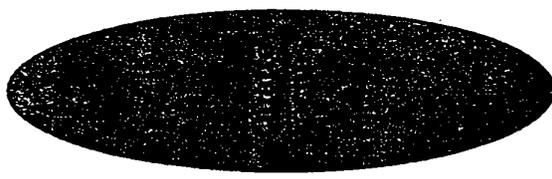
- a) Le comité de rédaction se réunit en retraite pour définir les objectifs communs au système des Nations Unies pour répondre aux priorités nationales et pour déterminer les approches stratégiques compte tenu des leçons tirées des expériences passées
- b) Lors d'une troisième journée de retraite, le comité de rédaction définit les objectifs de coopération du Système des Nations Unies, les activités prévues, les indicateurs de suivi, les ressources disponibles ainsi que le cadre institutionnel d'opérationnalisation du Plan Cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement.
- c) Les Chefs d'agence valident chaque produit au cours des réunions spéciales
- d) Les Sièges respectifs sont consultés : la version provisoire du Plan-Cadre leur est transmise afin de recueillir leurs commentaires.



a) Consultation auprès des bailleurs de fonds, du Gouvernement et de la société civile :  
1- À travers la diffusion de la version provisoire du Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement;  
2- au cours d'une réunion de présentation du document

b) Organisation d'une journée de retraite des Chefs d'agence et des points focaux pour la validation finale du document Plan Cadre Des Nations Unies pour l'Assistance au Développement.

c) Signature du document "Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement".



5

6

7

8

9

10

## REFERENCES UTILISEES DANS L'ETABLISSEMENT DE L'UNDAF

1. Rapport Sectoriel UNDAF. Agriculture, Sécurité Alimentaire, Environnement, FAO, PAM. Mars 1998.
2. Rapport Sectoriel UNDAF. L'emploi, la Formation Professionnelle et le Secteur Productif. BIT. Mars 1998.
3. Rapport Sectoriel UNDAF. Situation globale, Gestion Macro-économique et Environnement Favorable. PNUD. Mars 1998.
4. Rapport Sectoriel UNDAF. Analyse de la Situation de l'Education à Madagascar. FNUAP, COMNAT UNESCO. Mars 1998.
5. Rapport Sectoriel UNDAF. Eau et Assainissement. Analyse de la Situation Actuelle. UNICEF. Décembre 1997.
6. Rapport Sectoriel UNDAF. Santé. Evaluation Commune du Pays. OMS, ONUSIDA. Mars 1998.
7. Note Consultative. Version Provisoire. PNUD. Mars 1998.
8. Schéma de Stratégie du Pays pour Madagascar (Période 1999-2003). Représentation du PAM à Madagascar. Février 1998.
9. Rapport d'Evaluation des Activités Nationales en Matière de Population. FNUAP. Février 1998.
10. Plan-cadre d'Opérations pour le Programme de Coopération (1996-2000). UNICEF. 1996.
11. Les Conférences Mondiales. Etablir les Priorités pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Nations Unies. 1997.
12. Rapport Principal. Enquête Permanente auprès des Ménages. INSTAT. Décembre 1995.
13. UNDP and the UNDAF. A Way Forward. UNDP. March 1998.
14. Bilan Commun du Pays. Version Provisoire. Système des Nations Unies. Mars 1998.
15. Co-ordination and Co-operation of the United Nations System in Mozambique. Draft. January 1998.
16. Madagascar. Evaluation de la Pauvreté. Volume 1 et Volume 2. Banque Mondiale. Juin 1996.
17. Rapport National sur le Développement Humain. Madagascar. INSTAT, PNUD. Avril 1997.
18. Programme National de Renforcement de la Gouvernance. République de Madagascar. Juin 1997.
19. Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté, Avril 1997.
20. Programme National de Renforcement de la Gestion Economique. République de Madagascar. Novembre 1997.
21. Programme National de Population. République de Madagascar. 1997.
22. Le Partenariat Madagascar Banque Mondiale 1997. Banque Mondiale. Novembre 1997.
23. UNDAF For VietNam. Progress Report N° 2 : 19 December 1997. Office of the Resident Coordinator. December 1997.

## Liste des abréviations

APD	Aide Publique au Développement
BCP	Bilan Commun du Pays
BIT	Bureau International du Travail
CAD	Comité d'Aide au Développement
CIN	Conférence Internationale sur la Nutrition
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et l'Habitat
CNEA	Comité National de l'Eau et de l'Assainissement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
ComNat	Commission Nationale
CREA	Centres Régionaux de l'Eau et de l'Assainissement
DCPE	Document Cadre de Politique Economique
DTC3	Diphthérie, Tétanos, Coqueluche (3 doses valides)
ENDS	Enquête Nationale Démographique et Sanitaire
EPM	Enquête Permanente auprès des Ménages
ETFP	Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FID	Fonds d'Intervention pour le Développement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
IDH	Indicateur de Développement Humain
IEC	Information, Education et Communication
INSTAT	Institut National de la Statistique
IPAT	Indice de Production Agricole Totale. Calculé selon la formule de Laspeyre et indique le niveau relatif du volume global de la production agricole et de l'élevage pour chaque année, par rapport à la période de référence 1989-1991. L'agrégat obtenu représente la production agricole totale disponible, déduction faite des semences et des besoins pour l'alimentation du bétail.
IPC	Indicateur de Pénurie de Capacité
IPF	Indicateur de la Participation Féminine
IRA	Infection Respiratoire Aigüe
ISDH	Indicateur Sexospécifique du Développement Humain
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
LNR	Laboratoire National de Référence
MADIO	Madagascar Dial Instat Orstom
MEF	Ministère des Eaux et Forêts
MEM	Ministère de l'Energie et des Mines
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MINENV	Ministère de l'Environnement
MINSEB	Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base
MINJUS	Ministère de la Justice
MINSAN	Ministère de la Santé
MPME	Moyennes, Petites et Micro-Entreprises
MRS	Ministère de la Recherche Scientifique
MST	Maladie Sexuellement Transmissible
MTP	Ministère des Travaux Publics
NAC	Nutrition à Assise Communautaire
NCHS	National Center for Health Statistics
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONCE	Observatoire National des Compétences et de l'Emploi
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PAE	Programme d'Action Environnementale

PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCN	Programme Communautaire de Nutrition
PFRDV	Pays à Faible Revenu et à Déficit Vivrier
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PMA	Pays les Moins Avancés
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNB	Produit National Brut
PNP	Programme National de Population
PNPDES	Politique Nationale de Population pour le Développement Economique et Social
PNSAE	Programme National de Sécurité Alimentaire Elargie
PNSAN	Programme National de Surveillance Alimentaire et Nutritionnel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNVA	Programme National de Vulgarisation Agricole
PPI	Petit Périmètre Irrigué
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDS	Sommet mondial pour le Développement Social
SECALINE	Sécurité Alimentaire et Nutrition Elargie
SMA	Sommet Mondial de l'Alimentation
SME	Sommet Mondial pour les Enfants
SMI	Santé Maternelle et Infantile
SRA	Santé de la Reproduction des Adolescents
TDCI	Trouble Due à la Carence en Iode
TMI	Taux de Mortalité Infantile
TMM	Taux de Mortalité Maternelle
TMM5	Taux de Mortalité des Moins de 5 ans
TRO	Thérapie par Réhydratation Orale
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	United States Agency for International Development
VAT	Vaccin Anti-Tétanique